ÉLECTIONS DE 1927

La Colonisation l'Agriculture et la Voirie

SOUS LE

GOUVERNEMENT TASCHEREAU

QUÉBEC

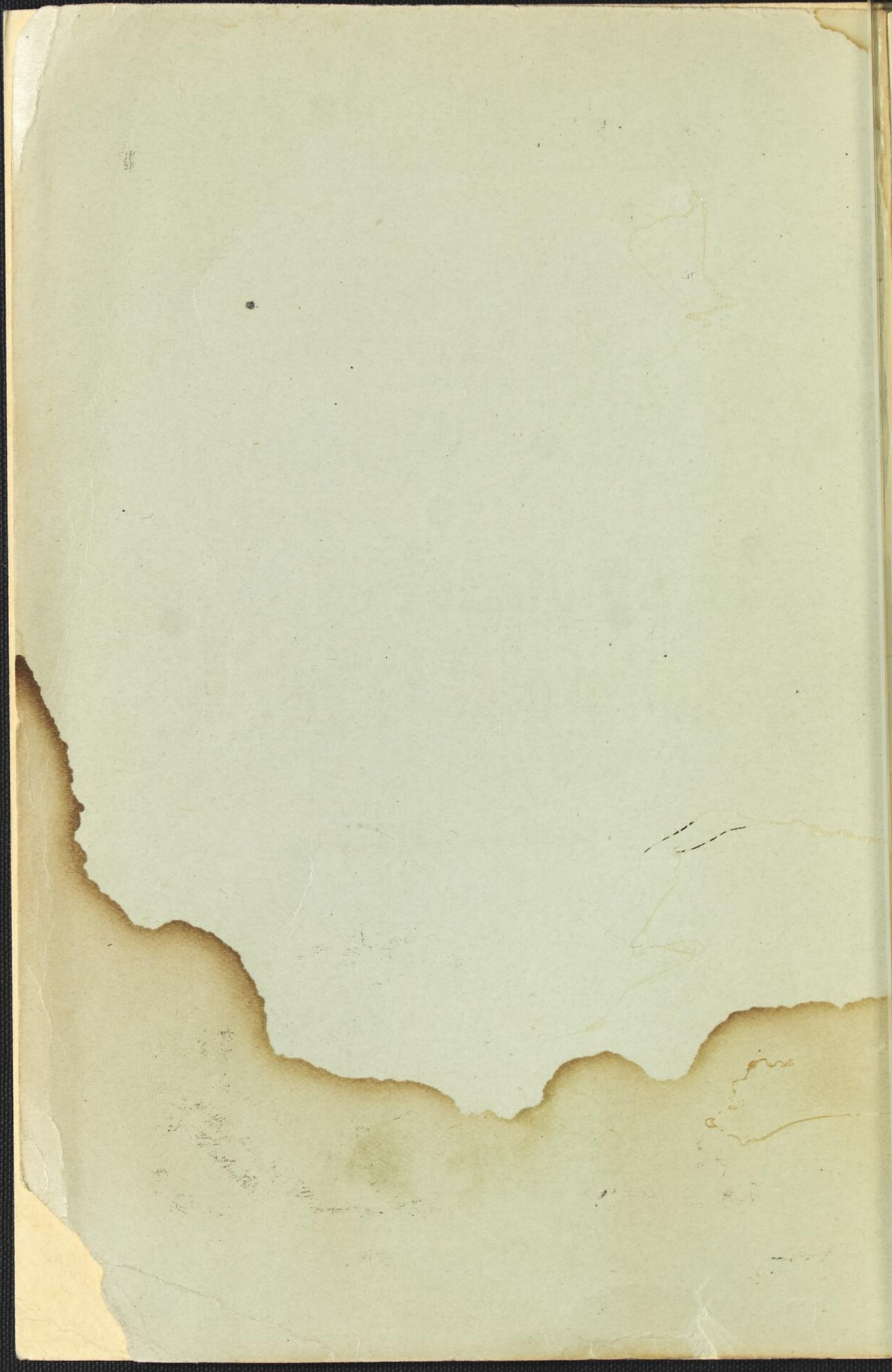

ÉLECTIONS DE 1927

La Colonisation l'Agriculture et la Voirie

SOUS LE

GOUVERNEMENT TASCHEREAU

QUÉBEC

FC
2923.2
C64
1927

AVANT-PROPOS

Il n'est aucune administration qui ait fait autant pour la colonisation, l'agriculture et la voirie que le gouvernement Taschereau.

Le mérite en est, sans doute, dû en très grande partie aux hommes remarquables qui ont dirigé chacun de ces départements. Dans leur sphère respective, les honorables MM. J.-E. Perrault, J.-E. Caron et J.-L. Perron, ont fait preuve d'un talent d'administration et d'un dévouement qui leur valent la confiance et l'admiration de toute notre population.

Mais ces trois ministres ont trouvé, dans la personne de l'honorable M. Taschereau, un chef de gouvernement d'autant mieux disposé à collaborer pleinement avec eux qu'il attachait une importance capitale aux trois éléments essentiels de notre progrès économique: l'agriculture, la colonisation et la voirie.

Dans un discours prononcé au début de janvier 1927, l'honorable M. Taschereau, en effet, disait:

"C'est dans l'agriculture que réside notre richesse la plus stable, et c'est en se consacrant à la culture du sol que notre population restera saine et vigoureuse. Dans ces six dernières années, nous avons fait des progrès incalculables en agriculture. Nos subventions annuelles dépassent un million de dollars.

" Nul ne nous inspire autant de sympathie et n'éveille autant notre dévouement que le cultivateur, si ce n'est le colon. Pionnier de la civilisation dont il ignore la douceur et le bien-être, le colon accomplit,

sans prétentions et sans exigences, une œuvre gigantesque qui grandit notre race et agrandit notre province. Donnons-lui largement. C'est servir la patrie que d'aider le colon.

" Nous avons les meilleurs chemins du Dominion. Nous les avons construits par étapes, sans jamais nous engager au delà de nos moyens. Aujourd'hui, nos finances nous permettent de couronner notre œuvre. Le gouvernement prend entièrement à sa charge l'entretien et la réfection de tous les chemins améliorés de la province. Grâce à cette politique, nous déchargeons les municipalités d'un lourd fardeau, nous rendons le travail d'entretien et de réfection moins coûteux et mieux coordonné, et nous donnons aux cultivateurs les facilités de communication qui leur permettront d'écouler rapidement et avantageusement leurs produits dans les villes. L'amélioration de la voirie a une influence énorme sur l'agriculture, le commerce et l'industrie, et c'est pourquoi nous ambitionnons de doter notre province de réseaux de grandes routes qui contribueront à la rendre encore plus prospère et à y attirer un plus grand nombre de touristes".

Le caractéristique la plus frappante du gouvernement Taschereau, c'est d'avoir traduit en œuvres les principes qui le guidaient. Les trois chapitres qui suivent en donnent la preuve.

LA COLONISATION

Le gouvernement Taschereau a placé la colonisation au premier plan de ses préoccupations, et il est facile de prouver que, depuis la Confédération, pas un seul gouvernement n'a fait autant que lui pour assurer le succès de cette œuvre essentielle.

Vingt mille lots passent du domaine forestier à la colonisation

Dès la première session de la nouvelle administration, la Législature était appelée à voter la loi 11 George V, chapitre 43 (aujourd'hui le chapitre 77 des Statuts refondus), qui pourvoyait à la séparation du domaine de la colonisation de celui des forêts. Depuis l'adoption de cette importante réforme, tout ce qui concerne directement la colonisation est administré par le ministre de la Colonisation lui-même, qu'il s'agisse de chemins, de routes, de ponts, ou simplement de lots et de lettres patentes. Comme conséquence, le ministre de la Colonisation n'a pas moins de vingt mille lots, situés dans tous les centres de colonisation, qu'il tient actuellement à la disposition immédiate des colons.

Dix millions et demi de dollars attribués aux colons en six ans

A la dernière session de son long et fructueux règne, le gouvernement Gouin avait fait adopter la loi 10

Georges V, chapitre 6, autorisant le ministre de la Colonisation à dépenser une somme de cinq millions pour satisfaire aux besoins de la colonisation dans la province. Cette loi fût sanctionnée le 14 février 1920. Deux ans plus tard, par le Statut 13 George V, chapitre 2, le gouvernement Taschereau faisait porter cette somme à sept millions. Si, au budget ordinaire voté annuellement pour la colonisation, on ajoute les montants dépensés chaque année à même cette somme de sept millions, l'on voit que le gouvernement actuel a dépensé pour aider aux colons:

Année	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
1920-21.....	$ 453,960.10	$ 986,137.00	$ 1,440,097.16
1921-22.....	454,000.00	1,550,000.00	2,004,000.00
1922-23.....	454,000.00	2,000,000.00	2,454,000.00
1923-24.....	454,000.00	1,663,862.94	2,117,862.94
1924-25.....	704,000.00	800,000.00	1,504,000.00
1925-26.....	939,000.00	.....	939,000.00
		Total.....	$ 10,458,960.10

Or, pendant les 53 premières années de la Confédération, de 1867 à 1920, les quinze gouvernements qui se sont succédés au pouvoir ont dépensé pour fins de colonisation une somme totale de $7,738,208.95. En six ans, le gouvernement Taschereau a donc dépensé, pour venir en aide aux colons, $2,720,751.15 de plus que les quinze gouvernements réunis.

Résumé

Années	Nombre de gouvernements	Dépenses pour fins de colonisation	Moyenne annuelle
De 1867 à 1920 (53 ans).....	15	$ 7,738,208.95	$ 146,004.00
De 1920 à 1926 (6 ans).....	1	10,458,960.10	$ 1,743,160.00

Dix mille milles de chemins de colonisition

Ces généreux octrois ont d'autant plus de signification, qu'ils ont été employés à bon escient, avec économie et méthode. Pour le démontrer, il suffit de faire la somme des travaux exécutés d'année en année:

Année	Ouvert en chemin d'hiver	Chemins parachevés	Chemins réparés	Ponts et ponceaux
	Milles	Milles	Milles	Pieds
1920–21.....	411.33	490.32	512.66	21.437
1921–22.....	552.74	712.14	597.07	32.961
1922–23.....	561.42	680.33	800.00	29.479
1923–24.....	536.06	479.30	706.89	25.099
1924–25.....	429.49	392.10	782.41	18.706
1925–26.....	218.32	230.25	787.29	12.422
Grand total....	2.709.36	2.984.44	4.266.32	141.104

Quand on fait le compte des chemins ébauchés, réparés et parachevés, on arrive avec un total de

9,960 milles, soit près de trois fois la distance qui sépare Halifax de Vancouver.

Grandes routes régionales

Le département de la Colonisation a entrepris la construction de grandes voies de communication, qui fourniront des avantages incalculables aux colons et aux agriculteurs. Mentionnons tout spécialement le chemin maritime de la Gaspésie, qui va sortir cette intéressante région de son isolement et attirer des milliers de touristes en leur offrant l'occasion de faire un voyage incomparable; la route régionale de l'Abitibi, qui met les paroisses situées aux deux extrémités en relation directe et facile avec Amos; la route régionale de la Mattavinie, qui établit des communications entre Saint-Gabriel de Brandon et les paroisses de Saint-Michel, de Saint-Zénon, de Saint-Ignace et de Saint-Guillaume; le chemin de La Tuque, qui donne une sortie aux habitants de cette région par Mékinac et Saint-Tite; et, enfin, la route destinée à relier le Témiscamingue à l'Abitibi en passant par Rouyn. Le département a aussi ouvert plusieurs autres grands chemins qui auront le caractère de routes régionales.

Cent quarante et un mille pieds de nouveaux ponts et ponceaux

Pendant les six années qui vont de 1920 à 1926, le département de la Colonisation a construit, dans la province, plusieurs milliers de ponts et ponceaux. Si tous ces ponts ou ponceaux étaient mis bout à bout, leur longueur totale ne serait pas inférieure â 141,000 pieds, soit 27 milles.

$365,000 en primes de défrichement

Grâce aux sommes considérables que le gouvernement avait mises à sa disposition, le ministre de la colonisation a pu prendre plusieurs initiatives nouvelles qu'il est intéressant de signaler, et qui témoignent de la sollicitude dont les colons sont maintenant entourés. On ne se contente plus, comme sous le régime conservateur, de reconnaître la belle œuvre et de chanter la vaillance des colons: on leur donne avec générosité.

C'est à l'honorable M. Perrault que revient tout le mérite d'avoir établi la prime de défrichement. Pendant que d'autres songeaient à venir en aide aux colons en instituant un système de crédit, le ministre de la Colonisation était d'opinion qu'il *vaut mieux donner que prêter*. Sa manière de voir fut d'ailleurs confirmée par le Congrès de colonisation tenu à Québec, en décembre 1923.

La statistique officielle démontre que les primes de défrichement ont été réparties comme suit:

Année	Montant total payé	Taux de la prime par acre	Superficie défrichée
1923.....	$ 30.000	$ 4.00	7.500 acres
1924.....	67.000	6.00	11.166 "
1925.....	143.000	8.00	17.850 "
1926.....	125.000	8.00	15.625 "
Total.....	$365.000	.....	52.141 acres

Ainsi donc, en quatre ans, le département de la Colonisation a payé un montant de $365,000 aux colons comme primes de défrichement, et ces derniers ont enrichi la province de 52,141 acres de nouvelle terre en culture.

Prime de labour et prime de résidence

Pendant la dernière session, l'honorable M. J.-E. Perrault a fait voter une loi et un budget, afin de payer de nouvelles primes aux colons. Dès l'année courante (1927), les colons pourront gagner, outre la prime de défrichement, une prime de premier labour et une prime de résidence. En d'autres termes, ceux qui auront mérité ces trois primes recevront, à l'automne, une somme de $120.00 chacun, soit $8.00 de l'acre pour 5 acres de défrichement en faveur des non-résidents, et $12.00 de l'acre en faveur des résidents, soit encore $6.00 de l'acre pour 5 acres de premier labour en faveur des non-résidents et $12.00 de l'acre en faveur des résidents.

La province d'Ontario a institué le crédit du colon, et la province de Québec les primes de colonisation. ONTARIO FRÊTE ET QUÉBEC DONNE. Sur cette importante question de la colonisation comme sur tant d'autres, n'est-on pas en droit de prétendre que le gouvernement Taschereau a trouvé la vraie solution, et que sa politique est aussi généreuse que progressive!

$109,228.00 en graines de semence

Chaque printemps depuis 1923, le ministre de la Colonisation a fait distribuer gratuitement de la graine de semence aux colons les moins fortunés.

Pour cette fin, le département n'a pas déboursé moins de $109,228.48. Cette distribution était faite par le bienveillant intermédiaire des missionnaires-colonisateurs et des curés de colonisation. L'un de ces curés écrivait: "La substantielle distribution du printemps dernier a été une véritable aubaine pour la classe pauvre; 448 poches de graines de toutes sortes ont été réparties parmi les colons d'une douzaine de paroisses à la satisfaction générale. La température a été favorable aux moissons et je ne crains pas d'affirmer qu'il faudrait multiplier par huit, par dix peut-être, le montant octroyé pour établir la somme de profits réalisés du fait de cette distribution pratique."

$200,000 pour écoles et écoles-chapelles

Le gouvernement Taschereau a voulu encourager les colons à faire instruire leurs enfants, et pour cela il s'est occupé d'aplanir les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'il s'agit de construire des écoles dans les territoires non organisés. A cette fin, le département de la Colonisation leur a payé, de concert avec le Secrétariat provincial, les quatre-cinquièmes du coût de la construction de leurs écoles jusqu'à concurrence de $800.00. Grâce à ce subside, au delà de deux cents écoles et écoles-chapelles ont été construites dans les centres de colonisation depuis 1920. Pour sa part, le département a payé en octrois au delà de $100,000.00 et le Secrétaire de la province n'a pas versé une somme moindre.

Le gouvernement a résolu d'être encore plus généreux. Désormais, en vertu d'une loi adoptée à la dernière session, il paiera le montant total de toute

école de colonisation dont le coût ne dépassera pas $1,200.00.

Lots défrichés et maisons construites pour les colons

Sous la direction du dévoué missionnaire-colonisateur qu'est l'abbé Bergeron, l'honorable M. Perrault a fait poursuivre une expérience dont les résultats montreront bientôt si elle doit être avantageuse ou non pour l'avancement de la colonisation. Il s'agit de faire construire une maison et de faire défricher quelques acres avant la vente des lots aux colons, à charge pour ces derniers de rembourser, pendant une période de dix à quinze ans, les montants ainsi déboursés par le département. Au cas où l'expérience réussirait, ce serait là une manière ingénieuse et pratique d'établir le crédit du colon.

Déjà, une quinzaine de lots ont fait le sujet d'une telle expérience. Quelques acres de défrichement y ont été faits, et des maisons y ont été construites. Le département a avancé une dizaine de mille dollars pour cette expérience dans les cantons de Dumais, Otis, Bourget, Bégin, Falardeau, Taché et Labrecque.

$72,965.00 versés aux victimes des feux de forêt

Lorsque le malheur est venu frapper certains villages, à la suite des grands incendies de forêt que nous avons eus ces années dernières, le ministre de la Colonisation s'est porté avec empressement au secours des sinistrés. C'est ainsi que, pendant les années 1922-23, 1923-24, 1924-25, 1925-26 et 1926-27, son département a versé une somme de $72,965.00 pour

venir en aide à ceux qui, dans les comtés de Bonaventure, de Bellechasse, de Gaspé, de Kamouraska, de Matapédia, de Rimouski, de Témiscamingue et de Témiscouata, avaient été cruellement atteints dans leurs biens par les feux de forêt.

6,173 lots patentés en 6 ans

Grâce à la séparation de la colonisation du domaine forestier, le ministre de la Colonisation est maintenant en mesure d'émettre rapidement des *billets de location* pour les 20,000 lots classés propres à la culture, et qui sont transportés à son département.

Avec l'organisation qu'il a créée et les inspecteurs qu'il a nommés, il est également en état d'émettre les *lettres patentes* avec rapidité, dès que les conditions du billet de location sont remplies. Il le fait d'ailleurs avec libéralité.

Les lettres patentes émises de 1869 à 1920, c'est-à-dire en une période de 51 ans, sont au nombre de 47,757, soit une moyenne annuelle de 897.

Les lettres patentes émises de 1920 à 1926, c'est-à-dire en une période de 6 ans, sont au nombre de 6,173, soit une moyenne annuelle de 1,029.

$1,337,000 en subsides pour fournir des chemins de fer au Témiscamingue, à Rouyn et au nord du Lac St-Jean

"La locomotive, disait Paul Leroy-Beaulieu, est le véhicule de la civilisation." Elle est aussi le véhicule du progrès agricole, industriel et commercial, surtout dans un pays nouveau comme le nôtre.

Bien que la province de Québec ait fait, depuis la Confédération, des sacrifices immenses pour assurer la construction de voies ferrées, elle n'a pas encore le réseau dont elle a besoin.

Si généreuses, lorsqu'il s'agissait des autres provinces, les compagnies de chemins de fer ont toujours été aussi parcimonieuses qu'exigeantes dans le cas de la province de Québec. C'est, dans une grande mesure, pour suppléer à la carence des compagnies de chemin de fer que le gouvernement de Québec a dû s'imposer des sacrifices considérables pour construire l'important réseau de nos routes nationales.

Quoiqu'il en soit, grâce au gouvernement Taschereau et aux subsides généreux qu'il a donnés, la Compagnie du Pacifique-Canadien a poussé sa ligne jusqu'à Angliers, et le Témiscamingue n'est plus maintenant isolé. A cette fin, le gouvernement a versé en argent $520,000.00 et attribué au C. P. R., 260,000 acres de terre.

Grâce également au gouvernement Taschereau, l'important district de Rouyn est doté d'un chemin de fer qui le met en communication avec l'Abitibi, et les colons de cette région auront désormais toute facilité d'y écouler leurs produits. C'est encore un sacrifice de $250,000.00.

Enfin, grâce toujours au gouvernement Taschereau, la partie nord du Lac Saint-Jean sera reliée avec le terminus actuel des Chemins de fer Nationaux, à St-Félicien, avant même que la présente année ne soit terminée. Là encore, les colons y trouveront très largement leur profit. Pour le chemin de fer allant de St-Félicien à Mistassini, le gouvernement donnera une somme de $192,000., et pour celui qui reliera Mistassini à la Chute-à-Caron et à Hébertville Sta-

tion, une autre somme de $375,000., ce qui fait un total de $567,000.00.

Nous voyons donc que le gouvernement a versé en subsides de chemins de fer pour nos régions de colonisation, outre un octroi de 260,000 acres de terre, le montant considérable de $1,337,000.00.

45 nouvelles paroisses en 6 ans

La valeur des efforts que le gouvernement Taschereau a multipliés pour aider la colonisation peut se juger d'après les résultats obtenus.

En se basant sur le témoignage tout à fait désintéressé des missionnaires-colonisateurs, l'on peut affirmer que, pendant la crise agricole d'après-guerre le nombre de colons qui ont quitté leurs lots, soit pour les villes industrielles, soit pour les Etats-Unis, est absolument insignifiant, même dans la région du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi, où les tentations étaient plus grandes qu'ailleurs. C'est donc un premier avantage considérable.

Au surplus, le témoignage des missionnaires-colonisateurs est entièrement confirmé par le rapport de "l'Union Catholique des Cultivateurs" à la suite de son enquête sur le déplacement de notre population rurale. Après avoir parlé des paroisses rurales qui avaient subi une diminution de population, ce rapport ajoutait: "L'on remarquera qu'abstraction a été faite ici des régions de colonisation où un travail intensif a été poursuivi, à savoir: les régions de Matapédia, de l'Abitibi et du Témiscamingue, où la population est passée de 1209 en moyenne par paroisse, en 1920, à 1431 en 1924, et à 1648 en 1925. C'EST LA UNE AUGMENTATION MOYENNE DE 439 PERSONNES

PAR PAROISSE DANS LES RÉGIONS COLONISÉES DEPUIS 1914 A 1925."

Or, il n'y a pas à considérer que les anciennes paroisses de colonisation, où la population a considéblement augmenté de l'aveu même de "l'Union Catholique des Cultivateurs". Il faut aussi tenir compte tout spécialement des nouvelles paroisses ou missions, qui ont été fondées depuis 1920. Ces nouvelles paroisses ou missions sont au nombre de 45. Faut-il les nommer pour édifier les plus incrédules? En voici la liste:

Comté d'Abitibi:—St-Jacques-le-Mineur (Dupuy), St-Simon (Villemontel), St-Jacques-le-Majeur (Barraute), St-Jude (Authier), Ste-Cécile (Belcourt), St-Marc (Figuery), Ste-Rose (Poularies,—mission), Notre-Dame-de-Palmarolle, Ste-Jeanne-d'Arc, St-Mathias (Royal-Roussillon), Lamorandière (mission), St-Félix (Dalquier), Ste-Claire, Uniacke (cantons Courville et Carpentier), Desmeloizes (mission), Bourmont (mission), Doucet (canton Crusson,—mission).

Comté de Témiscamingue:—St-Michel-Archange (Rouyn).

Comté de Lac St-Jean:—Notre-Dame-de-Lourdes (Girardville), Ste-Jeanne-d'Arc-de-Péribonca, St-Eugène (mission de Mistassini), St-Thomas Didyme, Ste-Monique, St-Augustin-de-Péribonca.

Comté de Chicoutimi:—St-Gérard-Majella (Larouche,—mission), St-Jean l'Evangéliste, St-Léon (canton Labrecque).

Comté de Nicolet:—Sacré-Cœur-de-Jésus (Lemieux).

Comté de Lotbinière:—Ste-Françoise-Romaine (mission).

Comté de Matane:—St-Adelme (mission).

Comté de Labelle:—St-Jean-sur-Lac, St-Philippe (Chute Victoria), St-André-du-Lac-Rond (Désormeaux), St-Pierre (Guenette).

Comté de Témiscouata:—St-Michel (Squatteck), St-Just-du-Lac, St-Maur (canton Robinson), Ste-Rita (canton Raudot), St-Désiré (desserte).

Comté de Rimouski:—Saint-Marcellin.

Comté de Matapédia:—Ste-Jeanne d'Arc, Ste-Marguerite-Marie, St-Vianney, St-Tharcisius (mission).

Comté de Bonaventure:—Saint-Elzéar (mission).

Comté de Gaspé:—St-Antoine (Val d'Espoir).

Ce résultat ne récompense-t-il pas la province des sacrifices onéreux qu'elle s'est imposée pour favoriser l'œuvre de la colonisation, et ne parle-t-il pas éloquemment en faveur de la politique du gouvernement Taschereau ?

DÉVELOPPEMENT MINIER

Nous sommes à l'aurore d'un grand développement minier dans le nord-ouest de la province, où il règne une activité extraordinaire.

Durant les douze mois finissant au 30 de juin 1926, on a jalonné 9,407 claims miniers, couvrant approximativement une superficie de 435,000 acres. Relativement à l'année précédente, alors que l'enregistrement de claims s'élevait à 5,143, c'est une augmentation proportionnelle de 83%.

D'autre part, les détenteurs de permis d'exploitation et de concessions minières ont fait, pendant la même période, des travaux de recherche fort importants. Quelques compagnies n'attendent que l'érection d'un "*smelter*" pour commencer à exploiter leur minerai. Il s'écoulera donc peu de temps avant que

l'industrie minière soit en pleine opération et occupe une main-d'œuvre importante.

La ville naissante de Rouyn contient une population de près de 3,000 âmes, et elle s'organise, de concert avec la ville sœur de Rouyn, pour recevoir et loger une population beaucoup plus considérable.

Cette nouvelle industrie ne sera pas seulement une aubaine pour les nombreuses familles qui y obtiendront un emploi rénumérateur, mais elle sera également d'un avantage fort appréciable pour les colons du Témiscamingue et de l'Abitibi, à qui elle procurera un excellent marché pour leurs produits. Les marchands et les industriels de la province, auront, eux aussi, l'avantage d'un débouché nouveau pour leurs marchandises. La "Citadel Brick" ne recevait-elle pas tout récemment un contrat de la Noranda pour deux cents chars de briques? Et combien d'autres industries y trouveront bientôt leur compte?

Le gouvernement Taschereau s'est intéressé dès le début au développement de ce district si prometteur.

Deux nouvelles agences et trois laboratoires d'analyses

Pour faciliter la tâche des prospecteurs, le ministre des Mines a ouvert deux agences des mines, l'une à Ville-Marie et l'autre à Amos. Sous peu la ville de Rouyn aura également une agence.

L'honorable M. Perrault a installé à l'Ecole Polytechnique un laboratoire d'analyses, et il a subventionné, à Amos et à Rouyn, deux autres laboratoires privés, où prospecteurs et explorateurs miniers peuvent faire analyser, à prix réduits, le minerai de leurs gisements.

Explorations géologiques et subsides

Il a fait faire des explorations géologiques, et fait dresser des cartes de toute cette zône minéralisée, afin d'aider au travail de prospection.

Avant la confection du chemin allant à Rouyn, il a accordé des subsides pour assurer l'existence d'une ligne régulière de navigation entre le Témiscamingue et Rouyn.

Nouveau chemin reliant Rouyn à l'Abitibi et au Témiscamingue

Dès qu'il s'est rendu compte que cette région offrait des possibilités sérieuses, il a entrepris la construction d'un chemin d'au delà de cent milles, qui est appelé à relier le Témiscamingue avec l'Abitibi, en passant par Rouyn.

La section qui va de l'Abitibi à Rouyn est terminée. Ce chemin a rendu des services si appréciables que, d'après le témoignage d'un homme comme le grand propriétaire de mines, M. Timmins, il a hâté d'au moins deux ans le développement du district de Rouyn. Ce chemin a été gravelé au cours de l'hiver pour faciliter l'immense trafic, qu'il aura à supporter au cours de l'été prochain et à l'avenir.

La section de Rouyn au Témiscamingue, qui n'a pu être terminée à cause d'une saison défavorable, sera complétée vers le milieu de l'été 1927. Ce chemin a également rendu des services considérables, et l'on peut raisonnablement se demander si la ligne de transmission de l'énergie électrique serait déjà installée du Rapide des Quinze à Rouyn, n'eût été l'existence de ce chemin. Mais le gouvernement ne s'est

pas contenté de construire, au milieu de nombreuses difficultés, un chemin qui assurera au district minier une communication facile avec l'Abitibi et le Témiscamingue.

Subvention au chemin de fer de Rouyn

Pour que le trafic de cette région fût à l'avantage de notre province, le gouvernement a combattu devant les tribunaux la prétention du gouvernement de l'Ontario de prolonger, sans le consentement de notre population, la voie du T. N. O. sur le sol de notre province.

Et, sans perdre une seule seconde d'un temps précieux, il engagea le C. N. R. et le C. P. R. à prolonger leurs voies jusqu'à Rouyn. Le C. N. R. consentit, grâce à un subside de $250,000.00 payable en cinq versements annuels. La voie est aujourd'hui construite et en opération. ET C'EST GRACE A CE NOUVEAU CHEMIN DE FER SUBVENTIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT TASCHEREAU Q'UNE BRIQUETERIE CANADIENNE-FRANÇAISE DE QUÉBEC A PU VENDRE DEUX CENTS CHARS DE BRIQUE A LA NORANDA.

La grande usine de fonte (*smelter*), actuellement en voie de construction, sera terminée pendant l'automne de 1927, alors que les mines en exploitation pourront y faire traiter leur minerai.

En moins de trois ans, un nouveau champ d'action aura surgi pour notre population, grâce à l'esprit d'entreprise de nos hommes d'affaires et à l'aide si empressée qu'ils ont reçue du gouvernement Taschereau.

LES PÊCHERIES DE LA PROVINCE

Depuis le 16 février 1922, le gouvernement provincial a pris le contrôle et l'administration des pêcheries maritimes dans les limites de la province, qui jusque-là avaient été sous la juridiction du gouvernement fédéral.

Les pêcheurs réclamaient depuis longtemps ce changement. Ils avaient confiance que le gouvernement de Québec pourrait s'occuper d'eux d'une façon plus suivie et plus complète. C'était également le vœu de Monseigneur Ross, et de tout le clergé de son diocèse. Leurs espoirs ne devaient pas être déçus.

Une excellente loi

Le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, fit immédiatement adopter une loi (aujourd'hui le statut 84, S. R. Q., 1925), pour lui permettre:

1o de nommer des officiers compétents;

2o d'organiser des sociétés coopératives de pêcheurs;

3o de surveiller la préparation et l'inspection du poisson;

4o d'aider à la construction d'entrepôts frigorifiques;

5o d'envoyer des jeunes gens à l'étranger pour apprendre les moyens les plus modernes de pêcher, de préparer et de conserver le poisson;

6o d'aider à la construction de fabriques de conserves ainsi que d'entrepôts pour le séchage et la classification du poisson.

Neuf coopératives de pêcheurs

Actuellement il existe neuf coopératives de pêcheurs, dont deux dans le comté de Bonaventure et sept dans celui de Gaspé. Ces coopératives vendent leur poisson à des prix rémunérateurs, par l'intermédiaire de la Coopérative Fédérée qui, de concert avec le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, s'occupe de rechercher les marchés les plus avantageux. Les coopératives ont eu jusqu'ici assez de succès pour que l'on soit assuré de leur avenir.

Fabriques de conserves et entrepôts

Le département a largement contribué à la construction de la fabrique coopérative de conserves de Carleton, dont les produits ont eu une grande vogue dès la première heure.

Le département a, en outre, aidé à la construction de huit entrepôts, où tout le poisson des coopératives doit être classifié afin d'assurer l'uniformité de cette classification et la qualité des produits destinés aux marchés.

Officiers compétents, instructeurs et classificateurs

L'hon. M. Perrault a également nommé plusieurs officiers compétents, instructeurs et classificateurs, dont le rôle consiste à conseiller le pêcheur et à lui enseigner les méthodes les plus modernes tant pour la pêche elle-même que pour la préparation du poisson.

Primes aux pêcheurs

Mais il a fait davantage. Depuis 1925, il paie des primes aux pêcheurs qui soignent davantage la préparation de leur poisson, et qui offrent aux consommateurs les plus beaux produits. Cette prime a donné de si bons résultats, que le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, songe actuellement à augmenter le montant de ces primes.

Pour résumer, le gouvernement Taschereau a si bien réussi dans l'œuvre qu'il avait entreprise, et il a facilité la tâche du pêcheur à tel point, que certaines provinces du pays, la Nouvelle-Ecosse plus spécialement, étudient notre système afin de l'appliquer chez elles.

Ce résultat merveilleux, dans la triple sphère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, n'aurait pas été obtenu sans l'activité dévorante et le patriotisme éclairé du ministre qui dirige depuis sept ans cet important département.

Témoignage rendu à M. Perrault par l'"Action Française"

L'honorable M. Perrault est un grand ministre de la Colonisation. Les colons n'ont jamais eu, pour les comprendre, les défendre et les aimer, un ami plus sincère et un protecteur plus dévoué que lui. Convient-il d'invoquer un témoignage indépendant? Citons les lignes suivantes que publiait, en novembre 1926, la revue de l'"Action Française":

" Il dirige depuis 1919 le ministère de la Colonisa-
" tion, des Mines et des Pêcheries. Pêcheries et mines

" sont des biens fournis par la nature. Le Québec ne
" paraissait pas s'en douter. M. Perrault attira l'at-
" tention du public sur ces ressources. Il cherche
" notamment à sortir les pêcheurs gaspésiens des
" difficultés liées à leur genre de vie; il canalise les
" énergies qui, depuis deux ou trois ans, fouillent le
" nord québecois pour en extraire l'or et surtout le
" cuivre. Mais la richesse principale confiée à M. Per-
" rault c'est la colonisation.

" La province de Québec a-t-elle, eu, depuis la Con-
" fédération, à la direction de ce ministère, un politi-
" que mieux intentionné, plus droit, plus courageux,
" plus vigilant, plus intelligemment attentif à pro-
" mouvoir les intérêts de la classe rurale ? Si, avant
" d'entrer dans ce rouage de l'administration, M. Per-
" rault n'avait pas vécu la vie des colons; s'il n'avait
" pas consacré ses années d'adolescence et d'âge mûr
" à creuser ce problème de l'emprise de notre sol, il
" apportait du moins dans ses nouvelles fonctions la
" culture générale. Elle permet aux hommes intelli-
" gents et sincères de faire œuvre utile dans quelque
" poste qu'ils se trouvent. Des entraves presque
" insurmontables barraient la porte de ce ministère
" aux hommes soucieux de faire avancer la colonisa-
" tion. M. Perrault possédait les qualités capables
" de remuer ces obstacles, la clarté de l'esprit, la
" détermination de la volonté, la foi dans l'effort,
" une énergie jamais lasse et trempée par les difficul-
" tés et les épreuves que Dieu plaça sur sa route.
" Rien ne fût facile dans son existence. Il vécut du
" mot d'ordre qu'il répète volontiers aux jeunes
" hommes: *Soyez énergiques, luttez, c'est la meilleure*
" part de cette vie."

La voix de l'Opposition en matière de colonisation

Certes, M. Sauvé trouvera encore le moyen de prétendre, pour remplir son rôle de critique, qu'il avait pensé bien avant M. Perrault à toutes les réformes que ce dernier a opérées et à toutes les initiatives qu'il a prises. Au cours de la campagne électorale, il s'écriera, et ses partisans s'écrieront avec lui, qu'une voix éloquente—celle de feu Jules Langlais—avait naguère réclamé, dans des motions enregistrées aux procès-verbaux de la Chambre, l'adoption de toutes les mesures dont le gouvernement fait aujourd'hui état en faveur de la colonisation.

M. Langlais est mort. Paix à ses cendres. Mais il n'avait jamais rien réclamé de sérieux pour les colons qui ne fût dans le programme de l'honorable M. Perrault.

Au surplus, M. Langlais avait son siège en arrière de M. Sauvé, et n'avait pas encore passé au premier rang, parmi les interprètes attitrés du parti conservateur en Chambre.

Il est un homme qui, depuis dix ans, *siège immédiatement à la gauche de M. Sauvé:* c'est M. Gault. Et, puisqu'il siège à la gauche du Chef de l'Opposition, c'est donc qu'il possède, aux yeux de son Chef, de l'autorité et du prestige.

Or, quelle est l'opinion de M. Galt en matière de colonisation?—Une opinion bien peu compliquée, en vérité, et une opinion qu'il a cru de son devoir d'exposer à la Chambre, lui d'ordinaire si peu communicatif. En effet, dans un temps où le budget de la Colonisation était loin d'être aussi substantiel qu'aujourd'hui, M. Galt ne disait-il pas, avec un geste qui effleurait M. Sauvé, **que le gouvernement avait tort**

d'affecter des montants aussi considérables pour une chose si peu importante que la colonisation et qu'il ferait très bien de réduire cette dépense!

Une voix qui soufflait en arrière de M. Sauvé est éteinte à tout jamais, malheureusement.

Mais une autre voix qui souffle à gauche de M. Sauvé est encore chevrotante.

Comme pour Janus, l'une soufflait le chaud et l'autre le froid.

Laquelle est la voix de l'Opposition: les colons et la province ont le droit de le savoir.

Ce que valent les prétentions du Père Dugré

Faute de mieux, l'Opposition se rebattra, peut-être, sur l'opinion du Père Dugré et prétendra, sur son témoignage, que le gouvernement n'a pas de système de colonisation.

Et, d'abord, le Père Dugré n'a jamais expliqué bien clairement ce que, d'après lui, doit être le système idéal de colonisation.

En outre, la méthode de colonisation adoptée et suivie par l'honorable M. Perrault a reçu l'approbation du Congrès de colonisation de 1923 qui, pour le moins, avait autant d'autorité que le Père Dugré pour décréter si notre mode de colonisation est bon ou mauvais.

Le Père Dugré, tout bon éducateur qu'il puisse être dans son collège, n'a jamais eu cet avantage d'être, à l'instar du ministre de la Colonisation, en relation suivie avec les missionnaires-colonisateurs, les curés de la colonisation et les colons. Son opinion est celle d'un homme d'étude, purement et simplement; d'un

homme qui n'a pris contact avec les réalités qu'accidentellement et fort partiellement.

Ce n'est pas en prêchant une retraite à Amos, à Roberval ou à Amqui qu'il puisse se former une idée réelle de la colonisation dans les régions de l'Abitibi, du Lac St-Jean ou de la Matapédia.

Par ailleurs, le Père Dugré ne nous a-t-il pas lui-même amené à prendre son opinion avec un grain de sel depuis que, sur la foi d'un témoin qui s'est ensuite carrément récusé, il a soutenu dur comme fer que 105,000 Canadiens-français avaient quitté la province de Québec de juillet 1925 à juillet 1926, alors que les statistiques officielles prouvent à l'évidence que, dans tout le Canada, il n'y a eu que 92,000 émigrés de toutes races et de toutes religions, et qu'à peine 18,000 étaient de langue française. Le Père Dugré nous apporte, en matière de colonisation, une opinion et un témoignage qu'il n'appuie pas mieux que les fausses statistiques qu'il a citées, et qui conséquemment ne valent guère mieux.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le ministère de l'agriculture cherche à rendre l'exploitation agricole plus payante, et à améliorer ainsi le sort du cultivateur.

Les activités qu'il a déployées en ce sens depuis 1923 sont particulièrement remarquables, et justifient la confiance que la province de Québec a témoignée à l'honorable M. Caron, et au gouvernement dont il fait partie, en élisant des députés libéraux dans tous les comtés ruraux.

Voici, dans ses grandes lignes, le programme qui a été exécuté par le ministère de l'agriculture:

Les travaux de tuberculination des troupeaux laitiers;

L'amélioration des principales races d'animaux de ferme;

L'accroissement de la production laitière;

La délimitation des districts agricoles de la province suivant les possibilités agricoles qui y sont offertes;

La diffusion des principes d'un bon système de rotation;

L'amélioration de la production fourragère par l'apport de la pierre à chaux;

Le drainage des terres mal égouttées;

La production et la distribution, sur une grande échelle, de graines pures de semence, ce qui nécessite actuellement la visite de quelque 15,000 cultivateurs par année;

Les essais et les tentatives en vue d'élargir le champ d'action de la culture fruitière dans la province;

La sélection des trois ou quatre meilleures variétés de pommes convenant à la province;

Le développement de l'industrie des conserves alimentaires;

Le développement des industries textiles domestiques, et tant d'autres questions non moins importantes qui concernent la vie rurale et dont il est donné un aperçu dans les pages suivantes.

SERVICE DE LA GRANDE CULTURE

Le service de la Grande Culture fut établi en 1920.

Au moment de la grande crise d'après-guerre, ce service devait aider les cultivateurs à améliorer leurs procédés de culture pour augmenter et bonifier la production de leurs fermes.

Le service de la Grande Culture comprend 5 divisions et 24 employés.

Section des fermes de démonstration

Elle s'occupe d'établir des fermes modèles typiques, exploitées selon un système approprié à chaque région qu'elles desservent. Ces fermes, placées sous la direction d'agronomes experts, servent d'exemple aux cultivateurs. La production des champs et la production animale, y sont l'objet d'un soin particulier. Une comptabilité détaillée recueille des données précises et précieuses sur la valeur de chaque entreprise de la ferme.

Section des semences

Elle encourage l'amélioration des céréales par des concours de récoltes, la tenue d'expositions, l'organisation de centres de production, de criblage, de sélection.

Section du drainage

Elle aide les cultivateurs à exécuter les travaux d'égouttement de leurs terres, par la préparation gratuite de plans de drainage, et de projet de redressement, par l'inspection de cours d'eau et par la démonstration de drainage souterrain avec excavateurs mécaniques.

Section des constructions rurales

L'on prépare gratuitement, pour tous les cultivateurs qui en font la demande, des plans de constructions de bâtisses de fermes.

Section des champs de démonstration

Par toute la province, des champs montrent ce qu'on peut obtenir de la culture des meilleures variétés de céréales, de plantes fourragères et plantes-racines.

Le service de la Grande Culture s'occupe aussi de la vulgarisation des bons engrais chimiques, de l'usage des amendements calcaires, et se rend, sous diverses formes, comme on le verra, très utile à la classe agricole.

Fermes de démonstration

En 1921, on organisa, à titre d'essai, les 4 premières fermes de démonstration. Ces fermes peuvent, aujourd'hui, être considérées comme le meilleur agent d'enseignement agricole. Leur nombre, depuis 1921, s'est accru comme suit:

1921	4	fermes
1922	14	"
1923	18	"
1924	24	"
1925	30	"
1926	34	"

Construction de remises à fumier

En 1923, on commença d'encourager la construction de remises à fumier et de citernes à fonds imperméables, d'après le principe de "Mathieu de Dombasle". Une prime, pouvant se chiffrer à $75, fut depuis ce temps accordée aux trois premiers cultivateurs qui construisaient, dans chaque paroisse, de semblables remises. 715 cultivateurs se sont prévalus de cet avantage.

Encouragement à l'emploi de la chaux

L'acidité des terres étant un obstacle sérieux à la production des récoltes, ce service commença, en 1922, à faire un relevé des meilleures carrières de pierre calcaire. Puis, on établit de petits centres coopératifs de broyage de pierre à chaux dans les cam-

pagnes. Un octroi de $900.00 fut accordé pour encou ger l'achat coopératif de chaque broyeur recom mandable. Les premiers broyeurs furent installé en 1924, et actuellement 7 centres de broyage sont e opération pouvant fournir des milliers de tonnes d pierre à chaux à un prix variant de $1.50 à $4.50 l tonne.

Centres de sélection et de nettoyage des semence

En 1921, on accorda un octroi spécial de $150.0(pour l'achat, en coopération, de cribles de gros calibre pouvant faire un nettoyage rapide des semences. Jusqu'ici, 21 cribles ont été installés.

Concours de grains de semence pure

Depuis 1920, le gouvernement subventionne les concours de grains de semence pure, afin d'assurer un approvisionnement de bonnes semences pour les besoins de la grande culture.

Concours de récolte sur pied

Le nombre des concours de récoltes sur pied, dépasse la centaine chaque année. L'octroi accordé par le gouvernement, pour récompenser les concurrents, est de $75.00.

Concours concernant la culture des légumes-racines

Des concours spéciaux sur la culture des légumes-racines de grande culture ont été organisés depuis

921. Ils atteignirent le nombre de 78 en 1926. 'octroi gouvernemental est de $40.00 par concours.

istribution gratuite de plans de bâtiments de ferme

Les bons bâtiments de ferme sont maintenant la mode. Les étables se sont sensiblement amélioées, depuis cinq ans, grâce à la préparation pour haque cas, par des officiers experts, de plans, distriués gratuitement aux cultivateurs. Ce service fourit en moyenne 400 plans, par année, aux cultivaeurs. Des inspecteurs vont conseiller les fermiers sur lace en rapport avec certains travaux de consruction.

Concours de granges-étables

Des concours spéciaux de granges-étables sont enus chaque année. Le nombre de ces concours qui, n 1920, était de 31, a été de 49 en 1926. Les cultivaeurs qui y prennent part reçoivent chacun $3.00, usqu'à la concurrence de $100, pour le concours en ntier.

Les champs de démonstration de luzerne

Pour montrer la valeur de la luzerne au point de ue de l'industrie laitière, on établit, en 1922, des hamps spéciaux de démonstration. Les premiers ssais donnèrent de tels résultats qu'aujourd'hui on ompte, à titre démonstratif, 121 champs de luzerne. es cultivateurs ont ensemencé, l'an dernier, approximativement 40,000 livres de semence de luzerne.

Ferme pour la multiplication des semences enregistrées

En 1922, l'on organisait, à Ste-Rosalie, comté de Bagot, une ferme pour la multiplication des semences enregistrées et la diffusion de certaines variétés nouvelles recommandables. Grâce à cette ferme, l'on a pu multiplier et distribuer, par toute la province, la variété d'avoine Bannière 44 M.C., inconnue jusqu'alors et qui, depuis, est grandement appréciée.

Association provinciale des laboureurs

En 1921, le service de la grande culture suggéra la création d'une association provinciale des laboureurs qui, chaque année, devrait organiser un concours de labour. Ce concours est aujourd'hui considéré comme l'un des plus importants qui soit au pays. Les chiffres ci-contre le démontrent:

Année	*Nombre d'entrées*	*Valeur des prix accordés*	*Octrois du gouvernement*
1921	107	$ 1,628.00	$ 2,475.25
1922	150	1,815.00	2,000.00
1923	125	1,768.00	2,000.00
1924	130	1,663.00	2,000.00
1925	113	1,982.50	2,000.00
1926	196	2,588.50	2,400.00

hamps de démonstration pour diverses cultures de la ferme

Ce service organise des champs de demonstration n rapport avec les diverses cultures de la ferme: voine, blé, orge, pommes de terre, trèfle pour la raine. Ces champs de démonstration, qui sont sous surveillance de l'agronome, ont propagé plusieurs ultures désirables dans des districts où elles étaient peu près inconnues. Le nombre de ces champs, qui n 1920 était de 136, a atteint le chiffre de 431 en 1926.

Expositions de grains de semence

Ce service organise chaque année, avec le concours es sociétés d'agriculture de comté, des expositions ocales de grains de semence. Ces expositions an-uelles, au nombre d'environ 75, reçoivent un encou-agement de $75.00 chacune.

Préparation gratuite de plans de drainage

Ce service prépare gratuitement, pour les cultiva-eurs, des plans de drainage indiquant la manière e faire écouler les eaux, les dimensions des divers uyaux, leur profondeur. Environ 40 plans de ce enre sont préparés annuellement par les experts du ouvernement.

edressement et creusage de cours d'eau à la campagne

Chaque année, l'on aide les cultivateurs dans le reusage et le redressement de cours d'eau verbalisés u régis par acte d'accord qui, aux périodes de crues,

nondent les terres en culture. 59 cours d'eau furer redressés et creusés en 1921, et 88 en 1925. Le gou vernement paie jusqu'à concurrence d'environ 35% du coût des travaux, après leur acceptation défin tive par un de ses ingénieurs.

Amendement de terres sablonneuses

Dans les comtés de Champlain et de Portneuf, l'o amenda des terres sablonneuses presque stériles, pa l'apport de glaise. Cette amélioration donna de s bons résultats que les cultivateurs de 22 paroisse voulurent bénéficier d'une allocation variant d \$0.05 à \$0.10 par charge d'argile. Depuis 1921, un somme de \$25,597.82 a été consacrée à cette amélio ration qui, d'après l'expérience, produit un effet pro longé et permanent.

Concours spéciaux pour la production de la graine de trèfle

Ces concours organisés dans 12 comtés de la région de Montréal à raison de 3 par comté, et bénéficiant d'une prime annuelle de \$150.00 chacun, sont à l'effet d'encourager une production plus abondante de graine de trèfle rouge rustique.

Exposition provinciale

Ce service, à l'exposition provinciale annuelle de grains de semence, enregistra, en 1923, 525 exhibits et, en 1926, 1,030. Une somme de \$2,025.25 fut, l'an dernier, accordée en prix aux exposants.

Publication de bulletins agricoles

Ce service, depuis sa création, a publié nombre de bulletins pour répandre les meilleures idées agricoles chez les cultivateurs.

SERVICE DES AGRONOMES OFFICIELS

Au cours des quatre ou cinq dernières années, le Service des Agronomes officiels de Québec a accompli les œuvres nombreuses fort utiles. Les agronomes officiels de la province de Québec sont devenus les meilleurs conseillers de nos cultivateurs. Ils forment un effectif important qui actuellement compte trois sous-inspecteurs, 68 agronomes, 12 sous-agronomes et 42 secrétaires de bureau.

Travail des agronomes

En 1923, les agronomes ont organisé et dirigé 344 concours auxquels prirent part 8,412 concurrents, 1,468 organisations et sociétés, 184 expositions scolaires. Ils ont recruté 4,551 concurrents dans 159 organisations en rapport avec l'élevage; 19,296 minots de semences ont été traités à la formaline, et 6,518 minots ont été nettoyés; 14,183 moutons ont été soignés, 3,701 agneaux ont été châtrés, en démonstrations.

L'agronome est consulté non seulement sur les questions agricoles proprement dites, mais aussi sur certaines questions qui se rapportent indirectement à l'agriculture.

Chaque printemps, le flottage du bois occasionne l'inondation de certaines terres empêchant les culti-

vateurs de semer. Les compagnies forestières payaient autrefois une moyenne de 25% à 40% de dommages. Depuis que les agronomes existent, elles payent davantage pour les dommages causés à la terre. En 1923, elles ont payé une somme de $4,000.00, alors que les pertes étaient évaluées au juste minimum.

L'organisation des cercles des jeunes éleveurs

L'organisation par les agronomes des cercles de jeunes éleveurs de génisses enregistrées, a pour effet d'intéresser grandement l'enfant à l'élevage raisonné et pratique.

En 1923, 5 cercles de ce genre, comprenant 72 concurrents, ont été organisés dans Québec, avec un beau succès comme le commente l'exemple suivant: un troupeau de génisses de race Ayrshire, représentant chacune un concurrent, a donné, par sujet, une moyenne de 6,766 livres de lait, 302.9 lbs de gras, avec un pourcentage de 4.5% de gras; les dépenses moyennes furent de $67.98 par sujet; les recettes brutes, $170.22, laissant par conséquent un profit net de $96.27 par sujet.

Les agronomes, également dans le but de renseigner les enfants sur les meilleurs principes d'élevage, ont organisé, en 1923, 64 cercles de jeunes éleveurs de porcs, recrutant un total de 1,807 jeunes éleveurs.

Champs de démonstration

Les champs de démonstration sont, sans contredit, un excellent moyen de vulgariser certains procédés agricoles. Ils ajoutent aux enseignements et aux con-

seils donnés dans les conférences et au cours des visites à domicile par les agronomes. Les agronomes ont organisé, en 1923, 295 champs de démonstration sur la grande culture, et 233, sur l'horticulture.

Sélection des patates de semence

La récolte de patates de semence a été abondante en 1923. Celles-ci étaient saines, grâce à la sélection en cave et sur le champ, à l'arrosage approprié et à la destruction minutieuse des germes de maladies. A l'instigation de l'agronome, les fermiers d'un comté ont expédié, à l'automne de 1923, aux grainetiers de Montréal, un char complet de patates de semence de choix, avec un bénéfice net de 70c par minot de plus que pour les patates de consommation.

Semences de choix

En 1923, les agronomes ont donné à leurs enseignements sur la production de semences de choix une forme concrète. Ils ont multiplié les démonstrations sur le criblage, le traitement à la formaline, aussi bien que les conseils sur la préparation du sol, les bonnes méthodes d'ensemencement et de sélection sur le champ.

Organisation de la vente en coopérative. Un bon témoignage

Pour donner une preuve évidente des succès de l'enseignement des agronomes de comté dans l'orga-

nisation de la vente en coopération, citons une lettre particulièrement significative:

"Toronto, le 9 novembre 1923.

"La Coopérative Fédérée de Québec,
"114, rue St-Paul-est,
"Montréal.

"Cher monsieur,

"Nous vous écrivons cette lettre au sujet de la "qualité des agneaux et agnelles que vous nous "avez vendus, et qui venaient du comté de Beau- "ce (l'expédition avait été faite à ce nom).

"*Ces agneaux étaient les meilleurs que nous "ayons reçus à notre établissement durant toute "l'année, et nous désirons vous féliciter de la "manière avec laquelle vous préparez ces moutons, "car ils donnent certainement satisfaction à tous "ceux qui en ont acheté.*

"Nous espérons que l'an prochain nous serons "en mesure de continuer nos relations commer- "ciales, et que vous pourrez nous fournir notre "approvisionnement complet en agneaux de "cette catégorie, que nous aimons beaucoup à "nous procurer."

"THE HARRIS ABATTOIR COMPANY, Limited,

(Signé) Jos. Harris,
Gérant du dépt. du bétail."

Élevage et production du porc à bacon

Les agronomes de la province de Québec ont continué de travailler à l'amélioration du porc, et d'en-

courager l'élevage et la production du porc à bacon de première qualité. Les cercles organisés à cet effet ont acheté pour le bénéfice de leurs membres 398 verrats, 150 truies enregistrées et de race Yorkshire, et 800 truies croisées de type à bacon.

Organisation de la vente de la laine

L'organisation de la vente de la laine par l'entremise de l'agronome de comté, aidé des propagandistes des ministères fédéral et provincial, a obtenu, en 1923, le plus franc succès, tout en montrant les bons effets de la coopération et la valeur à laquelle peuvent s'estimer les services d'un agronome dans un comté. 66,772 livres de laine provenant de 9 comtés, d'une valeur de $17,723.56, ont rapporté un surplus net sur le marché local de $5,002.46 aux producteurs qui ont écouté les officiers du ministère de l'agriculture.

Activités des agronomes en 1923

Les agronomes ont surveillé les activités de 92 sociétés d'agriculture, 750 cercles agricoles, 88 cercles de fermières, 28 fermes de démonstration, 528 champs de démonstration et 22 stations avicoles. Ce travail a nécessité 2,489 conférences; 3,324 démonstrations; 57,255 visites faites; 28,848 visites reçues; 60,367 lettres écrites et 22,843 brochures distribuées; l'organisation de 503 concours et expositions de toutes sortes, recrutant un total de 12,563 concurrents.

Activités des agronomes en 1924

Conférences, 2,162; démonstrations, 3,991; visites faites, 76,007; visites reçues, 27,934; lettres écrites, 54,755; brochures distribuées, 27,768; organisation de 168 expositions scolaires, avec 15,331 exposants et 79,406 exhibits; 644 concours recrutant un total de 17,113 concurrents, et 161 autres organisations concernant l'élevage.

Activité des jeunes éleveurs

54 cercles de jeunes éleveurs de porcs, ont vendu 2,481 porcs pour $41,703.13. Les agronomes ont organisé 168 expositions scolaires dans 56 comtés. 15,331 élèves ont exposé 79,406 exhibits. Des $11,027.32 distribuées en prix, la somme de $6,123.32 a été fournie par les commissions scolaires et les souscriptions privées.

Parcelles de culture pour fins de démonstration

62 agronomes ont adopté le procédé des champs de démontrations et d'expérimentation. Comme résultat, en 1924, 526 parcelles ont été organisées et contrôlées. Il y a eu 171 démontrations données à 1,953 cultivateurs, au temps où l'état de récolte permettait de juger du résultat de la culture pratiquée et de la semence employée.

Ventes fructueuses

En 1924, 14,799 agneaux ont été mis en vente à 54 expositions organisées par les agronomes. Ces

ventes ont rapporté $1,116,736.45, soit un surplus sur les marchés locaux de $22,816.14 pour les cultivateurs.

Amélioration de l'élevage du porc à bacon

L'élevage du porc à bacon a continué de s'améliorer. Ces agronomes enseignent les principes dont l'application rend la production du porc économique. Voici quelques-uns des résultats de cet enseignement.

Dans plusieurs comtés les cercles agricoles ne priment que les reproducteurs Yorkshire, ou du type à bacon; le nombre de bons verrats gardés par les cercles agricoles, a augmenté d'environ 30%; le système économique d'alimentation basée sur le pâturage est plus généralisé; dans certains comtés, l'amélioration est de 20% à 25%; enfin, le nombre de porcs classés choix (select) sur le marché de Montréal, a augmenté de 30% à 60%.

Campagne d'élimination des mauvais taureaux

On se débarrasse des mauvais taureaux, les agronomes s'occupant, avec succès, de plus en plus, des achats ou prêts de taureaux ce choix. En 1924, un agronome a placé 25 taureaux pur sang dans une paroisse. 753 vaches ont été saillies par ces taureaux. La moyenne de revenus par vache a été de $37.50. Les taureaux éliminés sont au nombre de 78; on estime à $23.40 l'économie d'alimentation réalisée par cette élimination. Les concours d'alimentation et le surplus de revenus forment un total de $6,030.00

Ces chiffres montrent l'avantage d'élever de bons animaux et de suivre les conseil des agronomes de comté.

Ventes de laine en coopération

12 agronomes ont continué à favoriser la vente en coopération. 56,268 livres de laine vendues par leur entremise ont rapporté une moyenne de 29c la livre aux cultivateurs, alors que le prix moyen du marché local était de 22c, soit un surplus total de $3,791.00 sur le prix du marché local, grâce à la coopération et aux conseils des agronomes.

Ventes de volailles en coopération

Grâce encore à l'agronome, en 1924, un char de poulets, poules, coqs, dindes et oies, expédié en coopération, d'un poids total de 6,683 livres, a rapporté la somme de $1,333.85, alors que l'écoulement des mêmes produits sur le marché local n'aurait rapporté que $1,026.66. La différence de $307.19 en faveur des cultivateurs prouve l'avantage du système établi.

Activités des cercles agricoles

Les agronomes ont surveillé les activités de 673 cercles agricoles, composés de 34,685 membres. Ces cercles ont tenu 415 concours auxquels 9,554 concurrents ont pris part. Le cercle agricole est l'un des principaux moyens dont dispose l'agronome qui s'applique à augmenter le nombre des membres, à faciliter l'achat d'animaux reproducteurs, et à faire distribuer les primes équitablement.

Activités des agronomes en 1925

Conférences, 1,795; démontrations, 3,007; visites faites, 80,656; visites reçues, 28,746; lettres écrites, 56,665; brochures distribuées, 19,486. Les agronomes ont organisé 154 expositions scolaires, avec un nombre total de 16,154 exposants et 67,406 exhibits.

L'HORTICULTURE

Le service de l'horticulture a atteint les deux premiers objectifs que le ministère lui avait assignés.

En effet, il a choisi les meilleures variétés horticoles à culture, délimité les zones les plus favorables à leur production et, au cours des cinq dernières années, prouvé par ses champs de démonstration que l'application judicieuses des méthodes culturales donnait une moyenne de bénéfices nets de $283 par acre, pour les pommes; de $251 pour les petits fruits; de $285 pour les légumes; de $165 pour le tabac.

Le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Il a voulu faciliter aux cultivateurs l'horticulture et leur montrer qu'ils en pouvaient tirer de substantiels bénéfices.

A cet effet, le gouvernement a dépensé, de 1922 à 1926, une somme de $497,709; les officiers de son service horticole ont fait aux cultivateurs 1795 conférences, 11,373 démonstrations et 46,656 visites; le gouvernement a réorganisé la Société des Jardiniers-Maraîchers qui compte maintenant près de 1,500 membres, et dont le Ministère fera une association professionnelle pour l'achat et la vente en commun.

Les subventions accordées aux sociétés d'horticul-

ture ont absorbé, pendant la même période, $37,-136.

Celles accordées aux fabriques de conserves furent de $25,055; et 13 nouvelles fabriques reçurent, en outre, pour les trois années à venir, des garanties de subventions se chiffrant à $19,519.

Pour introduire dans la province les machines les plus perfectionnées et à grands rendements, le gouvernement a payé 25% du coût de 55 moto-pompes, ou pulvérisateurs à pouvoir. Cette contribution, pour les cinq ans, s'élève à $5,077.

Le gouvernement a épargné $6,855 aux cultivateurs qui ont eu recours à lui pour acheter des pulvérisateurs non actionnés par des moteurs.

Il a, en outre, entrepris d'organiser la vente de quelques-unes de nos productions les plus abondantes, de manière l'adapter aux exigences du commerce en gros.

Acquisition de classificateurs

A cette fin, il a importé les meilleurs classificateurs à pouvoir qui existent tant en Europe qu'aux Etats-Unis pour les mettre à la disposition des producteurs de pommes et de pommes de terre, sous la direction de spécialistes. L'on voulait ainsi prouver aux cultivateurs qu'un produit classifié est toujours préférable et peut rapporter davantage.

Erection d'entrepôts d'emballage et d'expédition

Quand le gouvernement aura réussi à grouper les meilleurs producteurs de chacune de ces catégories de produits, le Ministère se propose de leur aider dans

la construction d'entrepôts d'emballage et d'expédition.

Pour hâter le développement de la culture fruitière et permettre aux cultivateurs de conquérir rapidement des marchés, le gouvernement a décidé de leur fournir, à prix très réduits, une quantité considérable d'arbres fruitiers de choix et de variétés authentiques pour fins de plantation.

Pépinière de Deschambault

Comme il se produisait très peu d'arbres fruitiers dans la province et que quelques-unes de nos meilleures variétés étaient en train de disparaître, le gouvernement a établi, à Deschambault, une Pépinière Provinciale, d'où il a été expédié, de 1922 à 1926, 67,854 arbres fruitiers, 51,883 arbustes fruitiers et 3,707 plantes ornementales.

Cette pépinière sert, en outre, de centre de multiplication et d'expédition de plantes et de graines destinées à nos diverses organisations officielles. Le Ministère a expédié, pendant la même période, 1,164,630 paquets de graines potagères et florifères, aux élèves jardiniers; 54,110 sacs de semence de grande culture et 176,693 paquets de graines potagères, aux élèves fermiers; 89,315 paquets de graines potagères et florifères, à 9,358 membres de cercles de fermières.

Il y a plus d'un million de plants de serre et de couches chaudes envoyés aux régisseurs de champs de démonstration.

Ceux-ci, de 176 en 1921 sont, aujourd'hui au nombre de 240. Le nombre des élèves jardiniers et fermiers

a passé de 21,217 à 31,217, soit une augmentation moyenne de deux mille par année.

Mérite agricole juvénile

Parmi les innovations dans le domaine de l'enseignement de l'agriculture chez les jeunes, mentionnons l'établissement du Mérite Agricole Juvénile, que des sommités agricoles mondiales envièrent à notre province lors du récent congrès tenu en France.

Plantation d'arbres fruitiers le long des routes publiques

A l'instar de ce qui se fait dans la plupart des pays du Nord de l'Europe, le Ministère de l'Agriculture a entrepris, de concert avec le Ministère de la Voirie, de faire des plantations d'arbres fruitiers le long des routes nationales, aux endroits appropriés.

Déjà, depuis deux ans, plus de 10,000 arbres ont ainsi été plantés sur un parcours de 80 milles. Ces arbres protègent la propriété contre la maraudage; ils ont sur les arbres d'ornement l'avantage de ne nuire ni aux cultures adjacentes, ni aux réseaux de fils téléphoniques, de ne pas faire amonceler le neige, en hiver, et de n'en pas retarder la fonte au printemps, de ne pas constituer une menace pour la circulation lors des ouragans, et d'être enfin des arbres producteurs en même temps que décoratifs.

Réduction sensible accordée aux horticulteurs

De toutes les provinces, Québec est présentement la seule qui accorde aux producteurs et particulière-

ment aux horticulteurs de la banlieue des villes, des licences de camions-automobiles, pour le transport de leurs produits, à 50% du taux régulier.

Un pied-à-terre à Montréal pour les maraîchers

Pour être en mesure de rendre de plus grands services aux horticulteurs de la banlieue de Montréal, le Service d'horticulture a ouvert et organisé à Montréal, à 2 rue St-Jacques, un bureau d'information qui est le rendez-vous de tous les horticulteurs, et particulièrement le pied-à-terre de la société des Jardiniers-Maraîchers et de la société de Pomologie.

Subvention du gouvernement à la Société de Pomologie

Le gouvernement subventionne, depuis deux ans, une exposition provinciale de pommes organisée par la société de pomologie à Montréal, pour faire connaître au consommateur la qualité des pommes de la province.

Initiative intéressante en faveur des maraîchers

Une autre initiative non moins louable de la part du gouvernement est l'organisation d'une exposition des produits de la culture maraîchère, sous les auspices des Jardiniers-Maraîchers. Cette exposition se tiendra à Montréal, tous les deux ans.

Résultats d'une administration sage et clairvoyante

Le sens administratif des ministres du gouvernement actuel; l'établissement des immenses artères qui relient les centres de production aux centres de consommation, et profitent au transport des produits agricoles; les profits alléchants que peuvent aujourd'hui obtenir ceux de nos horticulteurs qui suivent les méthodes ou les procédés que des fonctionnaires zélés et compétents leur enseignent, et qui veulent bénéficier des encouragements nombreux que leur offre le Ministère de l'Agriculture; le développement considérable de l'industrie, grâce à la politique que le gouvernement a adoptée, et qui crée des marchés pour les cultivateurs, tout cela témoigne de la sollicitude que montre le gouvernement Taschereau pour le bien-être de la population agricole.

INDUSTRIE LAITIÈRE

L'industrie laitière a reçu une aide généreuse et substantielle.

Dès le début, le gouvernement, pour encourager le développement de cette industrie, s'associa à l'œuvre éminemment utile de la Société de l'industrie laitière.

Par des subventions on s'efforça d'abord d'organiser, sous le contrôle de cette Société, un système d'inspection des fabriques de produits laitiers. Ce système, qui sans doute a rendu de véritables services, avait l'inconvenient de ne point laisser aux inspecteurs assez d'indépendance d'action.

L'honorable M. J.-E. Caron modifia le système. Estimant qu'il était nécessaire que cette inspection s'étende à toutes les fabriques, il fit adopter en 1915 une loi pour rendre obligatoire l'inspection pour toutes les fabriques de produits laitiers de la province, le salaire et les dépenses de voyage de ces inspecteurs étant payés à même le budget de l'agriculture. Cette loi complétait judicieusement celle de 1912, qui obligeait toutes les fabriques de produits laitiers à se faire enregistrer et les fabricants à se qualifier comme tels.

L'encouragement accordé à l'industrie laitière depuis une dizaine d'années témoigne de l'intérêt et de sollicitude que le gouvernement porte à cette industrie.

Augmentation de sept millions et demi

En 1920, notre production totale de lait se chiffrait à 3,073,773,000 lbs d'une valeur totale de $78,561,000.

A la fin de 1925, la valeur totale de nos produits laitiers atteignait $85,000,000 et la production totale du lait 3,700,000,000 lbs.

Ce progrès remarquable tient non seulement au fait que l'industrie laitière a trouvé dans la province de Québec un milieu très favorable à son développement, mais encore à l'amélioration du bétail laitier par les cultivateurs sous l'experte direction des officiers du gouvernement.

Aujourd'hui, plus de 100,000 fermes dans Québec s'occupent surtout de la production laitière, parce que c'est une industrie payante et qui s'adapte bien au système de fermage mixte, généralement en vogue ici.

Octrois du Gouvernement

Depuis 1914, l'industrie laitière dans cette Province a reçu $140,036, sous forme de primes et octrois divers aux fromageries et beurreries, pour la construction de chambres de maturation et aux fabricants, pour achats de pasteurisateurs, servant à la fabrication du beurre pasteurisé. Si nous ajoutons à cette somme le salaire des inspecteurs et professeurs de l'Ecole de Laiterie nous dépassons $2,000,000.

En outre, le gouvernement favorise par des lois et règlements l'amélioration de cette industrie. En 1910, il faisait passer une loi autorisant l'organisation de la Société Coopérative des Fromagers de Québec, laquelle porte aujourd'hui le nom de Coopérative Fédérée de Québec.

Meilleure classification des produis laitiers

A la Province de Québec revient l'honneur d'avoir été, grâce à la création de cette Société, la première a faire classifier les produits laitiers sur une base commerciale. Examinons les résultats. La première année, 63 fabriques choisies parmi les meilleures de la Province faisaient classifier 38,660 boîtes de fromage. Cette clasification fut comme suit: 50.09% de No 1, 39.17% de No 2, et 10.74% de No 3. En 1925, la Province a fait classifier 584,098 boîtes de fromage, dont 74.1% étaient de No 1, 24.6% de No 2 et 1.3% de No 3. D'après les chiffres compilés jusqu'au 31 octobre, le pourcentage de No 1 a, en 1926, augmenté de 3%, c'est-à-dire qu'au lieu de 74.1% de No 1 nous obtiendrons près de 77%, pour la saison de fabrication 1926.

C'est cette initiative de la Province qui a contribué à hâter l'adoption par le Gouvernement Fédéral d'un système uniforme de classification pour toutes les Provinces du Dominion.

Paiement du lait d'après sa teneur en gras

La loi du paiement du lait suivant sa richesse en matière grasse, non seulement rend justice aux patrons, mais elle amène les cultivateurs à prendre mieux soin de leurs vaches. et à améliorer léur bétail. Elle a fait augmenter le rendement en beurre par cent livres de gras. En effet, ce rendement était, avant l'adoption de la loi, dans le voisinage de 115 lbs de beurre par 100 lbs de gras; dès la deuxième année de la mise en force de cette loi, en 1925, il était porté à 118.4 lbs de beurre par 100 lbs de gras. De ce chef la Province gagnait une somme de $382,-000.00.

Cette loi permet en outre au Ministère de l'Agriculture, et à ceux qui ont charge des fabriques, d'exercer un contrôle absolu pour le bien général.

Loi régissant la classification de la crème

Les derniers amendements apportés à la loi de la classification de la crème vont révolutionner l'industrie de la fabrication du beurre dans Québec. Ils assurent l'amélioration de la qualité de notre beurre et nous mettent à même de profiter des avantages du marché américain. L'an dernier nous avons exporté aux Etats-Unis 30,917,448 lbs de crème de première qualité. A part ce marché d'exportation, nous avons un marché local de plus en plus exigeant.

Le gouvernement a aussi nommé des officiers spé-

ciaux pour surveiller la classification de la crème dans les villes, pour que les laiteries des villes et les laiteries de la campagne soient sur un même pied d'égalité.

Beurre pasteurisé

L'aide donnée par le gouvernement pour la fabrication du beurre pasteurisé a fait énormément pour encourager l'industrie laitière.

En 1911, il ne se faisait pratiquement pas de beurre pasteurisé; la Société Coopérative des Fromagers de Québec, qui etait seule à bénéficier de ce produit, n'en reçut que 854 boîtes. En 1925, la quantité de beurre pasteurisé était portée à 173,785 boîtes. De plus, le beurre pasteurisé se vend couramment aujourd'hui 1c de plus la livre que le produit non pasteurisé.

Nombre de fabricants et leurs qualifications

D'une façon générale, les fabricants de produits laitiers dans la province sont possesseurs de certificats d'expert-essayeur de lait.

La proportion de fabricants sans permis est de 4.72%.

Quand on engage des fabricants non qualifiés, ce n'est pas parce que le nombre de fabricants qualifiés est insuffisant, mais c'est parce que les revenus d'un certain nombre de fabriques ne permettent pas de payer les salaires demandés par ceux-ci.

Au delà de 1500 de nos fabriques possèdent des planchers en ciment. Il ne reste qu'environ 200 fabriques avec des planchers de bois. Cet état de chose va changer grâce à notre Service d'inspection, qui s'intéresse tout particulièrement à la question sanitaire dans ces établissements.

Sommaire de l'encouragement donné à l'industrie laitière

Du 1er juillet 1914 au 1er juillet 1926, le gouvernement a encouragé l'industrie laitière comme suit:

Primes payées aux fabricants de beurre et de fromage	$ 6,778
Prime de 1c par livre sur beurre pasteurisé spécial	18,579
Octrois payés pour achats de pasteurisateurs	9,085
Primes concours spécial des inspecteurs de B. & F	4,355
Primes concours pour pasteurisation du petit-lait dans les fromageries	1,075
Primes concours fabricants de fromage	2,975
Primes concours fabriques de beurre—pour leur bonne tenue	1,500
Primes concours de beurre pasteurisé	5,325
Subventions pour la construction des silos	13,076
Primes pour la construction de chambres de maturation	23,880
Subventions spéciales payées aux beurreries.	25,618
Subventions spéciales payées aux fromageries	27,790
Total	$140,036

Société d'industrie laitière

La Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec, fondée le 15 novembre 1882, pour encourager l'amélioration de l'industrie du beurre et du fromage

et de toutes les choses qui se rattachent à cette industrie, a pu, grâce à l'aide éclairée et généreuse de nos gouvernants, remplir son objet.

Elle n'a cessé de répandre parmi notre population agricole les meilleures méthodes de fabrication et de sustenter toutes les compagnes faites dans le but d'améliorer les produits laitiers.

Au cours de ses assises annuelles, elle a fait des suggestions qui ont été le point de départ des lois actuellement en vigueur en cette province pour le plus grand bénéfice de l'industrie laitière.

Elle entreprit, il y a près de 50 ans, une campagne d'éducation pour vulgariser la fabrication du fromage qui alors était à peine connue, et celle du beurre naguère pratiquée pour les besoins domestiques seulement. Elle encouragea la construction des premières fabriques dans la province; organisa les premiers syndicats; institua l'inspection volontaire des fabriques; fonda l'Ecole de Laiterie de Saint-Hyacinthe; aida puissamment à la fondation de la Société Coopérative des Fromagers de Québec, devenue la Coopérative Fédérée. Par ses instances auprès du gouvernement, elle réussit à faire adopter la loi du paiement du lait d'après son pourcentage de matière grasse, celle de la classification des produits laitiers, et de la crème, celle de la fabrication des produits laitiers et celle de l'inspection obligatoire des fabriques.

Elle a fait disparaître des Statuts du Canada, la loi permettant la fabrication et la vente de l'oléomargarine, pour le plus grand bien de l'industrie beurrière, que menaçait ce succedané.

La classe agricole en particulier a bénéficié largement des travaux de cette société. Elle a, en effet,

obtenu un prix de plus en plus élevé pour ses produits laitiers dont la qualité allait s'améliorant.

Les directeurs actuels de la Société suivent leurs prédécesseurs. Toujours à l'affut de méthodes les plus modernes et les plus perfectionnées de fabrication, ils ont, au dernier congrès, discuté le procédé de la pasteurisation de la crème comme moyen de maintenir aux produits laitiers de Québec sur le marché anglais leur excellente réputation.

Principales activités de l'école de laiterie

En 1922, l'école met en garde ses inspecteurs contre la pratique frauduleuse venue des Etats-Unis de remplacer le gras du beurre par de l'huile de noix de coco, de beaucoup meilleur marché.

Elle fait des essais sur la fabrication du fromage en petits pains de 5 lbs pour satisfaire le commerce de détail et les exigences des familles.

Elle s'occupe de l'installation d'un appareil frigorifique et d'un appareil à glace artificielle; de l'amélioration des chambres froides et des chambres de maturation, et expérimente sur la fabrication du fromage de Gruyère.

Au-délà de 2,000 élèves ont fréquenté l'école pendant cette période, et 1,984 diplômes et certificats ont été accordés.

La ferme de l'école, pourvue de meilleurs bâtiments, est cultivée suivant les méthodes les plus modernes et donne des récoltes très satisfaisantes. Elle sert de ferme-modèle.

Dans le laboratoire annexé à l'école, on a fait des analyses et l'expérience des calcaires moulus grossièrement que des compagnies voulaient introduire

sur le marché, ainsi que de la pierre à chaux moulue provenant de différentes régions.

On étudie aussi les sous-produits de diverses industries comme engrais et amendements.

De 1921 à 1926, l'on a reçu et analysé 2,588 échantillons de toutes sortes.

APICULTURE

Le Service de l'Apiculture compte maintenant vingt-six inspecteurs, qui parcourent la Province, visitant les ruchers, traitant les ruches malades et fournissant aux apiculteurs, anciens comme nouveaux, tous les renseignements utiles. Des brochures sur la culture des abeilles et les traitements des maladies sont distribuées gratuitement.

Des cours d'apiculture ont été donnés devant des auditoires nombreux dans les principaux centres de la province de Québec.

Des journées apicoles fort instructives et utiles ont été organisées.

Pour propager l'apiculture chez les fermières, le gouvernement a donné deux colonies d'abeilles et du matériel apicole à la fondation de chaque cercle de fermières. Le gouvernement a, de plus, édicté des lois protégeant les apiculteurs et facilitant l'extension de l'apiculture.

Afin de se rendre compte de la valeur mellifère de chaque région, des bascules sont distribuées dans différents centres, chaque apiculteur possesseur d'une bascule faisant rapport au Service de l'Apiculture, chaque semaine, sur l'état de la miellée.

$1,000.00 sont donnés, chaque année, comme subvention aux sept sociétés d'apiculture. Cette

subvention correspond au montant souscrit par les membres de chaque société, jusqu'à concurrence de $400.00 pour une même société.

La plus importante société est, la société dite "Les Producteurs de Miel de Québec". Cette organisation s'occupe de la vente des produits de ses membres, ainsi que de l'achat en coopération de seaux, et d'abeilles à la livre. Cette société a été organisée grâce au concours du gouvernement.

Les sociétés qui retirent un octroi en argent sont:

L'Association des Apiculteurs de la Province de Québec;

La Société d'Apiculture du comté de l'Islet;

L'Association des Apiculteurs de Québec;

La Société d'Apiculture de Lotbinière;

L'Association des Apiculteurs des comtés de Portneuf et Champlain;

Montreal District Beekeepers Association.

Une bibliothèque apicole roulante a été organisée. Chaque apiculteur, moyennant un montant fixé à l'avance, peut emprunter les livres qu'il désire sur l'apiculture. Les livres retournés, l'argent est remboursé à l'emprunteur.

Pour faciliter la vente du miel et en répandre la consommation, le Service de l'Apiculture a pris part à plusieurs expositions proviciales et régionales. A ces expositions, des milliers de feuillets-recettes ont été distribués gratuitement pour faire connaître la valeur alimentaire du miel. Cette campagne a eu plein succès. Des échantillons de miel ont été expédiés dans différents pays pour y faire connaître ce produit et y trouver des débouchés.

En résumé, $42,000.00 sont dépensés, annuellement, par le gouvernement pour l'apiculture. Les

résultats obtenus sont des plus encourageants, et le tableau suivant le fait clairement voir:

Tableau comparatif

Nombre de ruches

1926	96,244
1917	61,241
Augmentation	35,003

Nombre d'apiculteurs

1926	7776
1917	5549
Augmentation	2227

Production de livres de miel

1925	4,571,611
1917	2,718,784
Augmentat,on	1,852,827

Valeur du miel et de la cire

1925	$ 639,420.77
1917	413,015.70
Augmentation	$ 226,405.07

INDUSTRIE DU SUCRE D'ÉRABLE

Le Service de l'industrie du sucre d'érable de la province de Québec cherche surtout à améliorer la fabrication des produits chez les cultivateurs qui possèdent une sucrerie, et à développer les marchés afin d'avoir des prix plus rémunérateurs pour les produits de haute qualité. Dans ce dessein, dix instructeurs visitent les fabricants de sucre et s'efforcent de leur montrer sur place les méthodes d'exploiter leurs érablières, et de préparer les produits de celles-ci pour attirer l'œil du consommateur.

Grâce à l'organisation d'une société "Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec", les produits de l'érable sont présentés sur le marché dans un emballage beaucoup plus attrayant et y obtiennent de meilleurs prix.

A la sucrerie-école de Ste-Louise, comté de l'Islet, des expériences sont faites sur les divers modes de fabrication, et sur les méthodes les plus avantageuses et les moins dommageables d'entaillage.

Le gouvernement va, de plus, ordonner la création sur notre industrie nationale d'un film qui a été pris en entier à la sucrerie-école de Ste-Louise.

Le Service de l'industrie du sucre d'érable participe tous les ans à de nombreuses expositions, où des feuillets de propagande sont distribués pour développer la consommation de notre produit national. Des échantillons de sucre et de sirop d'érable ont été expédiés dans différents pays pour y faire connaître notre produit et y trouver des marchés.

Un bulletin "Nos Érablières", renfermant des données modernes sur l'exploitation de nos érablières, est distribué gratuitement.

En résumé, le gouvernement dépense $10,000.00, par année, pour l'industrie du sucre d'érable. Il a ainsi contribué largement à améliorer la qualité de notre produit et sa valeur marchande.

L'AVICULTURE

On peut ainsi résumer ce que fait le ministère de l'Agriculture.

—10 instructeurs, au moyen de conférences, démonstrations, visites de poulaillers, sélection des volailles, etc., conseillent les cultivateurs.

—50 stations avicoles de démonstration et 8 grandes stations d'incubation sont en opération.

—Environ un demi-million d'œufs d'incubation ont été distribués aux enfants des écoles.

—Plus de 1,000 poulaillers modernes ont été bâtis dans la province sous la direction d'experts en aviculture.

—Des cours spéciaux d'aviculture sont organisés chaque année.

—L'élevage du dindon est fortement encouragé, particulièrement dans les centres où il peut se faire avec avantage.

—12 expositions avicoles sont tenues chaque année avec l'aide du Ministère.

—Divers autres moyens d'enseignement et d'éducation sont aussi employés, tels qu'encouragement pour l'achat de broyeurs d'os, publications de nombreux bulletins et circulaires, etc., etc.

L'ÉLEVAGE

De 1920 à 1925, le ministère de l'Agriculture, par son Service de l'élevage a favorisé le développement de l'industrie animale dans la province. Des conférences, des démonstrations, des cours donnés dans tous les comtés ont contribué au perfectionnement des méthodes d'élevage et apporté des résultats des plus satisfaisants. Des concours de toutes sortes ont été organisés sous la direction des experts du Ministère, qui accorde à cette fin de nombreuses et importantes subventions spéciales. Nos éleveurs ont, aux Etats-Unis ou dans l'Ontario, décroché les premiers prix dans des expositions. Sur nos marchés, on a constaté une amélioration dans la qualité des sujets abattus, et une augmentation des prix obtenus par les vendeurs, tout particulièrement en ce qui concerne le porc à bacon, le mouton et les agneaux. Quant à l'espèce chevaline et au bétail, ils se sont considérablement améliorés au cours de ce laps de temps, grâce aux prêts et aux octrois nombreux que le gouvernement a faits.

Aide donnée aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles pour l'élevage

Depuis 1920, sous la direction du Conseil d'Agriculture, ces associations ont pleinement réalisé leur objet.

Les Sociétés d'Agriculture ont chaque année adopté des programmes tendant au développement intensif de l'agriculture: expositions, concours nombreux et variés, achat d'étalons, etc. Pour les aider dans l'exécution de tels programmes, le Ministère de

l'Agriculture leur a accordé en subventions, de 1921 à 1926, un montant global de $587,299. Lorsqu'elles ont tenu des expositions agricoles ou des concours importants, il a mis à leur disposition ses experts et ses conférenciers.

Les Cercles Agricoles n'ont pas moins été favorisés sous le rapport des octrois, le Ministère leur ayant versé en subventions, au cours de ces cinq dernières années, plus de $397,500.

Médecine vétérinaire

Pour assurer la santé des troupeaux, prévenir les épidémies, améliorer le cheptel, et contribuer indirectement à protéger la santé humaine, le Ministère de l'Agriculture choisit dans presque tous les comtés de la province des médecins vétérinaires compétents, qui ont mission de faire l'épreuve à la tuberculine des bovins, de renseigner le cultivateur, de lutter contre les maladies infectieuses et de désinfecter les étables.

ECOLES D'AGRICULTURE

L'enseignement agricole, dans la province, se donne: 1o sous forme d'un cours pratique de deux ans pour les fils de cultivateurs; 2o d'un cours scientifique de quatre ans pour les jeunes gens qui veulent approfondir la science de l'agriculture, généralement dans un but professionnel; et 3o par l'intermédiaire d'exploitations modèles, et de fermes de démonstrations à proximité des écoles.

Nos écoles d'agriculture sont modernes dans toute l'acceptation du terme. Elles offrent un enseignement

agricole complet sous la direction de professeurs compétents qui, généralement, ont bénéficié grâce au gouvernement d'une bourse d'étude aux universités étrangères.

Les écoles d'agriculture de la province, conjointement avec le gouvernement, se sont efforcées de mettre l'instruction agricole à la portée de tous, de diffuser les pratiques culturales et les procédés d'élevage les plus modernes.

Montants payés aux cercles d'agriculture

En 1921-22, il a été payé aux écoles d'agriculture $134,673.99; en 1922-23, $121,498.73; en 1923-24, $164,945.60; en 1924-25, $144,319.47; et en 1925-26, $153,283.43; soit en cinq ans un total de $718,-721.22.

SERVICE DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE

Le gouvernement ne s'est pas contenté d'activer la production des viandes, lait, fromage, beurre, farines, œufs, miel, sucre et sirop d'érable, légumes, fruits, laines et lin; il s'est aussi occupé de trouver ou de créer des débouchés pour ces produits.

Pour répandre des habitudes de consommation raisonnée et d'usages profitables de notre production, il a créé et sustenté des institutions populaires dirigées par le Service de l'économie domestique. Ce sont:—

Les Ecoles Ménagères, présentement au nombre de 103, dont 5 centrales et 4 supérieures affiliées aux Universités, 2 surveillées par des Fédérations féminines à Montréal et à Sherbrooke, et 92 paroissiales.

Près de 12,000 jeunes filles y prennent une formation ménagère modèle. Les élèves des écoles ménagères centrales et supérieures bénéficient d'une bourse annuelle de 20 dollars, et 50 ou 60 d'entre elles, chaque année, sortent avec un diplôme de ménagères modèles. Le gouvernement choisit ses institutrices officielles parmi les mieux qualifiées de ces graduées; il en emploie 10 ou 12 à l'année pour l'enseignement populaire. Les écoles ménagères sont visitées par un inspecteur ecclésiastique.

Depuis cinq ans, neuf écoles ménagères centrales et supérieures ont touché une subvention totale annuelle de $20,000, et 86 écoles ménagères locales ont reçu, chaque année, $38,000. C'est-à-dire que, durant les cinq dernières années, $290,000 ont été versés pour développer les arts ménagers dans nos écoles.

Les Cercles de Fermières, présentement au nombre de 104, groupant 6,500 femmes de la campagne, et les "Women's Institutes", au nombre de 80, groupant 1,800 membres, sont dirigés et subventionnés par le même Service. On s'y occupe d'horticulture, d'aviculture, d'apiculture, des industries textiles domestiques, des arts ménagers, d'hygiène, de puériculture, de tenue des livres à la ferme et au foyer, de mise en conserve des viandes, des légumes et des fruits. Les cercles de fermières forment des collaboratrices précieuses pour l'homme des champs, et contribuent largement à enrayer la désertion des campagnes.

Des cours agricoles-ménagers, aux groupements féminins et au public en général, permettent d'inculquer aux femmes qui ont passé l'âge de l'école les connaissances pratiques et les habitudes d'administration domestique raisonnée qui leur manquent. En

1925-26, 543 séances de ces cours populaires, avec démonstrations pratiques sur l'agriculture féminine et les arts ménagers, ont été donnés dans 169 localités, devant une assistance globale de 75,034 dames et demoiselles.

Ce service participe non seulement aux expositions locales et aux concours, mais aussi aux grandes expositions annuelles de Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. Il y fait donner des démonstrations sur l'économie domestique. Il participe également à l'Exposition Nationale Canadienne de Toronto, par l'envoi de spécimens de nos tissus domestiques, fabriqués avec la laine et le lin du pays.

Sommaire des activités

100 Cercles de Fermières, de langue française (groupant 1,225 fermières), sont dirigés et subventionnés par le Ministère de l'Agriculture.

80 "Women's Institutes", de langue anglaise, (groupant 1,800 femmes), sont également subventionnés, et l'enseignement agricole-ménager leur est donné par les soins du Collège MacDonald, subventionné par le Ministère.

9 Écoles ménagères, centrales ou supérieures, sont subventionnées, dirigées, et visitées, par un inspecteur ecclésiastique au service du Ministère.

92 Écoles ménagères paroissiales, donnent à 11,407 jeunes filles la formation ménagère-modèle.

129 Expositions rurales féminines sont organisées et jugées par le Service de l'Économie domestique du Ministère; ce Service participe largement aux grandes expositions annuelles de Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, et y fait donner des démonstrations sur l'économie domestique.

543 Cours populaires agricoles-ménagers sont faits par 8 instructrices diplômées des écoles ménagères dans 169 localités, devant une assistance féminine de 75,034 personnes.

314 Èlèves des écoles ménagères centrales bénéficient d'une bourse annuelle de 20 dollars en moyenne. 50 ou 60 d'entre elles, chaque année, sortent avec un diplôme de ménagères modèles; quatre de ces écoles ménagères supérieures sont affiliées aux Universités.

UNE VUE D'ENSEMBLE

En jetant un regard en arrière, on se fera une idée des efforts accomplis, comme aussi des résultats obtenus, dans notre domaine agricole:

Octrois aux sociétés d'agriculture

De 1923 à 1925, le gouvernement verse aux Sociétés d'Agriculture, en octrois réguliers, les montants suivants:

1923	$54,456..92
1924	55,345..30
1925	58,432..66

Primes pour étalons

En 1924-25, le gouvernement accorde aux Sociétés d'Agriculture, en primes pour étalons, une somme de $21,630.00, et leur prête sans intérêt $15,320.74 pour leur permettre d'acheter des étalons de première qualité.

Encouragement spécial aux concours annuels de labour

En 1922, sur demande des Sociétés d'Agriculture, le Conseil d'Agriculture autorise celles-ci à défrayer à même leurs revenus le coût de transport des chevaux et charrues, etc., des cultivateurs, afin d'encourager ces derniers à participer au concours annuel de labour.

Achat de batteuses à trèfle

De 1920 à 1925, le gouvernement favorise l'achat de 403 batteuses à trèfle par les Cercles Agricoles ou des syndicats de cultivateurs, en versant un octroi moyen de $200.00 par machine.

Prêts sans intérêt aux cercles agricoles

En 1924-25, le gouvernement prête aux Cercles Agricoles, sans aucun intérêt, une somme de $20,-843.81 pour leur faciliter l'achat de bons reproducteurs bovins, porcins et ovins.

Prix de $450

En 1922, le gouvernement inaugure la distribution de prix en nature, jusqu'à concurrence de $450.00, aux trois premiers concurrents pour la Médaille d'Or du Mérite Agricole.

Concours du mérite agricole

En 1920, le gouvernement tient un concours du Mérite Agricole. 49 concurrents y participent. Le

même concours tenu dans la même région cinq ans plus tard groupe 139 concurrents.

Encouragement aux éleveurs de porcs

En 1924-25, 55 concours de jeunes éleveurs de porcs groupent 1,318 membres, qui vendent 2,648 porcs représentant une valeur totale de $46,340.00. Le Ministère distribue aux concurrents 1,922 livres de graine de navette pour démontrer l'avantage de cette culture au point de vue de la production économique des porcins.

A partir du 1er janvier 1924, le gouvernement prête sans intérêt, jusqu'à concurrence d'un montant assez élevé, aux Cercles Agricoles pour l'achat de verrats du type à bacon qu'ils revendent au même prix aux membres. Ceux-ci acquittent un tiers comptant du prix, et la balance par billets payables dans une période de deux ans.

Les conférences données sous la direction du Ministère et l'établissement de nombreux cercles de jeunes éleveurs de porcs produisent, en 1924, une amélioration de 24% dans la qualité des sujets vendus sur le marché de Montréal.

Béliers de race pure

Grâce aux prêts consentis par le gouvernement en 1924, 1,410 cultivateurs achètent sous la direction des spécialistes en industrie ovine, par l'entremise des Cercles Agricoles, des béliers de race pure pour leurs troupeaux croisés, ainsi que 247 brebis de race pure.

En 1925, le nombre des béliers classifiés sous la sur-

veillance et aux frais du Ministère en cette province, excède de 626 têtes le nombre réuni des béliers classifiés dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta.

Progrès notable dans la qualité des agneaux

En 1924, grâce aux cours donnés depuis deux ans sur l'élevage de l'espèce ovine par les spécialistes du Ministère, on constate une amélioration de 25% dans la qualité des agneaux mis sur le marché, et aussi une augmentation des prix payés pour les agneaux châtrés et écourtés.

En 1924, grâce à la propagande faite par le gouvernement pour encourager l'industrie ovine dans Québec, environ 200,000 moutons sont mis sur le marché de Montréal. On constate alors l'amélioration suivante réalisée sur 1919:—

	1919	1920
Pesanteur moyenne des sujets	67.3	73.7
Agneaux classifiés "bons"	38%	62%
Agneaux classifiés "communs"	62%	38%

En estimant à $10.75 les cent livres, le prix des agneaux "bons", et à $9.00 le prix des sujets "communs", l'amélioration dans la pesanteur et la qualité des 200,000 moutons mis sur le marché de Montréal, en 1924, par comparaison avec le même nombre de sujets supposés avoir été vendus en 1919, représente un surplus de $254,300.00.

Création d'une section de médecine vétérinaire

En 1920, il n'y avait pas de section régulière de médecine vétérinaire au Ministère de l'Agriculture.

Cette section mise sur pied en 1923, avait, en 1925, à son service, 54 médecins vétérinaires auxiliaires chargés principalement de la tuberculination du bétail dans toute la province de Québec.

Aide à l'aviculture

En 1921, la section de l'aviculture distribue à 50 Cercles de Fermières un total de 15,000 œufs et environ 20,000 à des Cercles d'Écoliers, pour inaugurer ici et là dans la province des troupeaux de races pures.

En 1923, trente stations avicoles et six stations spéciales d'incubation artificielle fonctionnent dans les principaux districts de Québec.

Dix expositions spéciales d'aviculture sont tenues au cours de l'hiver de 1923, et le gouvernement paie 80% des prix offerts aux races principales, et 50% aux autres.

Le travail entrepris en 1921 pour la régénération de l'élevage du dindon prend de plus grandes proportions en 1923. 129 reproducteurs de races pures sélectionnées sont fournis aux éleveurs à des conditions avantageuses. Un seul village de Charlevoix expédie à Québec cinq chars de dindonneaux engraissés.

Le gouvernement fait préparer en 1923 plusieurs plans de poulaillers modèles, de diverses dimensions, qu'il fournit gratuitement aux éleveurs sur demande.

Sous la surveillance et avec l'aide du gouvernement, une première foire aux dindons est organisée à l'automne de 1923 à la Baie St-Paul, comté de Charlevoix. 150,000 livres de dindons et volailles abattus y ont été vendus à des prix satisfaisants pour les producteurs.

Tuberculination du bétail laitier

En 1920, la tuberculination du bétail occupait un rang secondaire dans l'élevage. En 1923, les médecins vétérinaires auxiliaires faisaient subir l'épreuve à la tuberculine, aux frais du Ministère, à 37,947 bovins; ils en trouvaient 2,238 tuberculeux qui furent abattus. En 1925, ils tuberculinaient 60,950 têtes qui ne fournirent que 1,965 tuberculeux.

Amélioration de la race chevaline

Au cours des années 1920-24, les inspecteurs du Ministère ont examiné 4,624 étalons et éliminé 812 sujets comme étant impropres à la reproduction et à l'amélioration de l'espèce chevaline. Dans cet intervalle le nombre des étalons classés No 1 passe de 230 à 262.

En 1920, le gouvernement importe des États-Unis dix-huit étalons et juments de race percheronne, qu'il revend au prix payé, et à des conditions avantageuses, aux Sociétés d'Agriculture et à des particuliers ou syndicats d'élevage, dans le but d'améliorer l'espèce chevaline.

Aide à la production maraîchère

En 1924, le gouvernement dote l'exposition annuelle de Trois-Rivières d'une magnifique installations de tous les produits maraîchers cultivés sur les fermes de démonstrations de ce district, pour montrer les avantages d'une telle culture pratiquée en grand, à proximite d'une ville.

Création de zones réservées

En 1924, le Conseil d'agriculture approuve la création de zones "réservées" dans divers comtés de la province, en vue de l'extirpation de la tuberculose chez les bovins. Les comtés de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon bénéficient de cette initiative qui, en 1925, donne les résultats suivants:—

Troupeaux	Sujets éprouvés	Sujets contaminés	Pourcentage
4,246.....	57,884	4,488	7. 75

Les agronomes de ces trois comtés avaient fait toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ces zones.

Pour stimuler l'élevage

En 1924, avec la permission du Ministère, chaque Cercle Agricole pouvait primer deux verrats de type à bacon et jusqu'à cinq taureaux de race pure, suivant le nombre de leurs membres. Le gouvernement paie des octrois en conséquence.

73	cercles	priment	chacun	2 taureaux.
39	"	"	3	"
17	"	"	4	"
21	"	"	5	"
167	"	"	2	verrats.

En 1923-24-25 et 1926, le Ministère encourage les éleveurs de Québec à exposer leurs meilleurs sujets laitiers en dehors de la province, en soldant une partie des frais de transport de leurs animaux à l'Expo-

sition Royale d'Hiver de Toronto et aux principales expositions nationales de bétail laitier des États-Unis. En 1923, à l'Exposition Nationale de Syracuse, N.-Y., l'Association des Éleveurs d'Ayrshires de Québec, remporte le premier prix dans le concours des "troupeaux d'état", qui réunit plus de 230 sujets Ayrshires. A Milwaukee, l'année suivante, quatre premiers prix sont accordés aux éleveurs de Québec qui savent aussi figurer avantageusement au "Dairy Congress Show", de Waterloo, E.-U. En 1925, grâce encore à l'aide financière du Ministère, plusieurs éleveurs de Québec peuvent aller exhiber aux principales expositions d'été tenues dans les provinces des Prairies des bovins qui leur valent de nombreux honneurs. Enfin, en 1926, un éleveur de notre province se place de nouveau au premier rang dans la classe des "troupeaux d'état", au National Dairy Show, de Détroit, E.-U. Plusieurs autres obtiennent les premiers prix dans diverses autres classes. Ces succès suffisent déjà à montrer tout le progrès que le gouvernement, par sa politique, a fait faire à l'agriculture.

Le mérite agricole

Le Ministère de l'Agriculture s'est préoccupé de faire du mérite agricole une institution solide. Au cours de la session de 1924-25, le Mérite Agricole devenait, de simple concours entre cultivateurs qu'il était depuis trente-cinq ans, un Ordre social, comportant des récompenses habituelles, des titres de Commandeurs, d'Officiers et de Chevaliers. Cet ordre stimulera l'ambition de tous ceux qui voudront faire partie de la phalange admirable des travailleurs de la terre.

Publications du ministère de l'agriculture

Il fut un temps où il se faisait peu de publicité en faveur de l'agriculture. Mais, depuis quelques années surtout, le Service des Publications du Ministère de l'Agriculture de Québec s'efforce de mettre à la portée du cultivateur une série de brochures concernant toutes les branches de l'agriculture. Il y a actuellement plus de deux cents brochures. Ces publications sont de plus en plus soignées dans leur toilette et mises à point, au fur et à mesure des progrès de la science sylvicole.

On distribue annuellement de deux à trois mille brochures de propagande ou de diffusion de l'enseignement agricole. Au cours des cinq dernières années, 1922-1926, l'on a distribué 1,290,089 brochures.

En outre, cinq rapports spéciaux sont publiés chaque année: le rapport du Concours du Mérite Agricole, le rapport de la Société d'Industrie Laitière, le rapport de la Société de Pomologie, le rapport de la Société de Protection des Plantes, et le rapport du Ministère de l'Agriculture.

LA VOIRIE

Une œuvre essentielle

Parmi les facteurs indispensables au progrès économique d'une nation, les bonnes routes occupent le tout premier rang. C'est une vérité que les chefs du parti libéral ont été les premiers, dans notre province, à comprendre. Le magnifique réseau routier dont Québec s'énorgueillit aujourd'hui est leur œuvre.

Inaugurée par sir Lomer Gouin, en 1912, la politique des bons chemins a atteint son apogée sous la direction énergique de l'honorable M. Taschereau, et de l'honorable M. Perron, ministre de la voirie depuis 1921. Depuis 1923 surtout, nos bonnes routes ont atteint une étendue et un degré de perfection qu'on ne trouve nulle part ailleurs au Canada. Il est même reconnu que notre réseau de grandes routes est l'égal des plus beaux réseaux des États-Unis, sinon des pays d'Europe.

Un mot d'histoire

Avant l'intervention du gouvernement libéral, les routes, loin d'aider à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, leur étaient une entrave. Les conservateurs avaient érigé et maintenu deux barrières infranchissables à tout progrès: les *parts de routes,* système en vertu duquel chaque propriétaire devait entretenir et réparer une certaine longueur de chemin qui lui était assignée par l'autorité municipale; la *corvée,* système utile autrefois, mais nuisible à la confection et à l'entretien des routes modernes.

Que l'on compare ces deux systèmes aux méthodes que l'honorable M. Perron applique aujourd'hui au maintien de nos grandes artères de communication, et l'on aura déjà une idée de l'immense progrès réalisé par le gouvernement libéral.

La transformation des idées

Jusqu'en 1912, le gouvernement, sous l'inspiration de sir Lomer Gouin, s'était attaché à persuader aux municipalités d'abandonner leurs méthodes désuètes en matière de voirie. Tâche difficile, car il fallait dissiper l'apathie de la population, et faire comprendre non seulement les désavantages des mauvais chemins, mais les avantages des routes améliorées. En 1907, le gouvernement adoptait une politique définie de voirie et commençait à distribuer des subventions pour encourager l'amélioration des chemins. Le nombre et le montant des subventions furent augmentés en 1908, en 1909 et en 1911.

Cette politique eut de bons résultats, mais le gouvernement désirait faire mieux. En 1912, en même temps qu'il faisait voter sa loi dite d'emprunt, il inaugurait dans toute la province une campagne de propagande en faveur des bonnes routes. Cette compagne fut si bien menée que, dans l'espace d'un an, la mentalité de la population se modifia considérablement à l'égard de la voirie. L'on commença en maints endroits à construire des routes, et le gouvernement put à peine suffire aux demandes de subventions et de prêts qui lui venaient de toutes parts. L'enthousiasme créé par les conférenciers du gouvernement dure encore. Il ne reste pratiquement personne à qui il faille prêcher aujourd'hui l'évangile des bons che-

mins. Chacun sait ce que les routes améliorées signifient pour l'agriculture, le commerce, l'industrie et les relations sociales et le mérite de cette éducation revient entièrement au parti libéral.

La transformation des routes

L'année 1912 vit l'essor définitif de la voirie en notre province. Cette année-là, la Législature autorisa un emprunt de dix millions de dollars pour la construction des chemins. Cet emprunt initial devait, par la suite, être porté graduellement à quarante et un millions et demi. D'autre part, une loi antérieure permettait de distribuer aux municipalités des subventions dont le taux pouvait varier de 33% à 70%. Grâce à ces deux lois, le gouvernement disposait de tout ce dont il avait besoin pour mener à bonne fin sa politique de bonnes routes. Il se mit résolument à l'œuvre. Pendant que les municipalités, sous sa direction, amélioraient leurs chemins locaux, il construisait lui-même les grandes artères provinciales, renommées aujourd'hui dans toute l'Amérique. L'impulsion donnée à la voirie ne devait plus cesser.

L'œuvre du gouvernement Taschereau

Inaugurée par sir Lomer Gouin, la politique des bonnes routes fit, de 1912 à 1920, de rapides progrès. Lorsque, en 1920, l'honorable M. Taschereau devint chef du gouvernement, cette politique avait déjà porté des fruits dont la province s'énorgueillissait. Mais il était réservé à l'honorable M. Taschereau et à l'honorable M. Perron de terminer notre réseau de

grandes routes, d'entreprendre le parachèvement des réseaux secondaires et d'assurer à notre voirie une réputation qui fait l'envie des autres provinces et qui s'est répandue partout à l'étranger.

C'est au gouvernement Taschereau que nous devons les diverses lois qui ont assuré définitivement la préservation de nos routes. Il fit adopter, au printemps de 1922, une loi permettant au ministre de la voirie d'accorder des subventions plus considérables afin d'encourager l'entretien des chemins municipaux déjà améliorés; le 29 décembre 1922, une loi mettant l'entretien des grandes routes aux frais du gouvernement, et, à la dernière session, une loi en vertu de laquelle le gouvernement entretiendra désormais à ses frais tous les chemins améliorés.

Les nouveaux chemins construits depuis 1923

Au commencement de 1923, la province de Québec possédait 4,800 milles de chemins améliorés. Il s'était écoulé onze ans depuis l'inauguration de la politique des bonnes routes. Durant cette période, la construction des chemins avait progressé à raison d'un peu plus de 440 milles en moyenne chaque année.

Depuis 1923, le gouvernement a construit 3,000 milles de nouveaux chemins, soit une moyenne de 750 milles par année. Si l'on tient compte des sommes de plus en plus élevées qu'il doit consacrer à l'entretien, ainsi que des pavages modernes construits sur nos grandes routes, cette moyenne prouve l'énergie et l'économie qui ont accompagné le développement de notre voirie depuis quatre ans.

En 1923, notre réseau des grandes routes était terminé sur 1,830 milles. Or, la longueur totale de ce

réseau est de 3,100 milles, et il sera terminé cet été. En cinq saisons à peine, le gouvernement aura réussi à construire 1,300 milles de grandes artères de communication.

En plus de ses travaux réguliers de construction et d'entretien, le gouvernement a construit 500 milles de pavages supérieurs sur les routes provinciales et régionales déjà améliorées.

Importance plus grande de l'entretien

Nous venons de citer les lois grâce auxquelles le gouvernement Taschereau a résolu le problème de l'entretien des chemins améliorés.

Jusqu'au début de 1923, les municipalités contribuaient cinquante pour cent du coût d'entretien de tous les chemins améliorés. En 1923, le gouvernement prenait entièrement à sa charge l'entretien et la réparation de 1,407 milles de grandes routes. La même année il se chargeait, pour le compte des municipalités, moyennant certaines contributions minimes, de l'entretien en régie de 475 milles de chemins locaux. Le gouvernement entretenait alors directement 13% de tous les chemins améliorés.

En 1924, sur un total de 5,363 milles de chemins améliorés, le gouvernement entretenait à ses frais 1,800 milles de grandes routes, et 500 milles de chemins locaux, soit 42% de tous les chemins.

En 1925, il entretenait 2,050 milles de grandes routes et 925 de chemins, soit un total de 2,975 milles sur 6,053 milles, ou 49%.

En 1926, la proportion s'établissait à 59% avec 4,000 milles de chemins entretenus directement par le gouvernement sur un total de 6,820 milles. Le

gouvernement entretenait à ses frais 2,600 de grandes routes. Il entretenait, moyennant certaines contributions, 1,400 de chemins locaux. Les municipalités entretenaient elles-mêmes 2,800 milles.

Après avoir, d'année en année, allégé le fardeau des municipalités, le gouvernement Taschereau le leur a enlevé complètement au cours de la dernière session. C'est un véritable couronnement à l'œuvre qu'il poursuit depuis quatre ans. On jugera mieux de la grandeur de l'œuvre accomplie si l'on étudie la situation actuelle de la voirie dans notre province.

La situation actuelle de la voirie

La longueur totale des chemins ruraux de notre province est de 31,000 milles. Ces chemins sont classés en trois catégories, suivant leur importance. La première classe comprend les routes de grande communication, ou réseau des grandes routes, dont la longueur totale est de 3,100 milles. Ces routes relient tous les grands centres de la province, et nous rattachent aux provinces voisines et aux Etats-Unis.

Les routes de la deuxième classe, d'une longueur totale de 10,000 milles, relient plusieurs municipalités entre elles, ou leur donnent accès aux marchés et aux grandes routes.

Les routes de troisième classe forment une longueur de 18,000 milles. Ces routes sont d'intérêt purement local.

A la fin de 1926, sur l'ensemble des trois classes, 7,850 milles étaient améliorés et recouverts de pavages permanents. De plus, 15,000 milles étaient améliorés comme chemins de terre.

Le plus beau réseau de grandes routes

Notre réseau de grandes routes est l'un des plus longs du Canada, et il est celui dont la construction est la plus avancée. Il comprend quarante-quatre artères distinctes.

Les grandes routes se ramifient dans tout le territoire habité de la province: de Chapeau, 100 milles à l'ouest de Hull et d'Ottawa, jusqu'au golfe St-Laurent; et des frontières des Etats-Unis et des provinces voisines, au sud, jusqu'aux régions les plus éloignées du nord, telles que le Lac-St-Jean et l'Abitibi.

Les principales artères sont recouvertes d'un pavage absolument supérieur et permanent; les routes à circulation moindre sont recouvertes de gravier et sont maintenues en parfait état par le gouvernement. Le revêtement permanent de celles-ci se fait graduellement d'après un plan d'ensemble, en tenant compte des besoins de la circulation.

Artères interprovinciales et internationales

L'un des traits saillants de notre réseau est le nombre considérable d'artères reliant notre province aux provinces et aux états voisins. Cinq routes améliorées communiquent avec la province d'Ontario; dix avec l'état de New-York; quatre avec l'état du Vermont; trois avec l'état du Maine et deux avec les Provinces Maritimes.

Pour ce qui est de la route projetée Trans-Canada, la partie qui est située dans la province de Québec est déjà entièrement améliorée.

C'est grâce aux artères de grande communication que le tourisme a pu se développer dans des proportions aussi considérables.

Les routes secondaires

La plus grande partie des chemins de deuxième lasse sont terminés dans les grands centres de la rovince, particulièrement dans les districts de Montréal, de Québec et de Sherbrooke. Ces chemins sont un appoint précieux au cultivateur, qui s'en sert pour atteindre les grandes routes et les villes, où il peut disposer plus avantageusement de ses produits.

Le gouvernement ne néglige pas l'amélioration des chemins de troisième classe. Il considère que cette amélioration est indispensable, et il met des subventions à la disposition des municipalités qui désirent la faire. Les chemins de deuxième et de troisième classe, tout comme les grandes routes, sont entretenus aux frais du gouvernement.

L'entretien de tous les chemins améliorés aux frais du gouvernement

En vertu de la nouvelle loi adoptée par la Législature à sa dernière session, le gouvernement se charge d'entretenir et de réparer à ses frais tous les chemins améliorés de la province, c'est-à-dire les chemins recouverts d'un pavage en sable et glaise, en gravier, en macadam ou en béton.

Il se charge également d'entretenir à ses frais tous les chemins qui seront améliorés à l'avenir.

La longueur qui sera entretenue cette année directement par le ministère de la voirie est de 7,850 milles. Cette longueur s'accroîtra chaque année de 600 à 700 milles.

Un fardeau de moins pour les municipalités

L'entretien et la réparation des chemins améliorés coûtera cette année près de cinq millions de dollars. En vertu de la nouvelle loi, pas un sou de cette somme énorme ne sera déboursé par les municipalités.

Ces dernières seront soulagées non seulement d'une dépense considérable, mais elles auront en outre l'avantage d'avoir des chemins en bonne condition d'un bout de l'année à l'autre.

Les opérations d'entretien sont difficiles, et exigent des connaissances techniques qu'il est pratiquement impossible de trouver dans les municipalités. En ce qui concerne l'entretien des chemins améliorés, les maires et les secrétaires-trésoriers seront dorénavant quittes de toute surveillance et de toute responsabilité.

En un mot, les municipalités jouiront de tous les avantages des bonnes routes, et elles seront libérées de tout le travail et de toute la dépense que requiert leur entretien.

Une loi unique en Amérique

Dans le domaine de la voirie comme dans plusieurs autres domaines, le gouvernement Taschereau bat la marche, non seulement au Canada, mais en Amérique.

La dernière loi d'entretien en est une preuve.

Dans aucune province canadienne, sauf dans la province de Québec, l'entretien des chemins améliorés n'est fait entièrement aux frais du gouvernement. Partout, les municipalités contribuent leur part du coût des travaux. En certaines provinces, le gouver-

nement prélève une cotisation directe sur les contribuables pour payer l'amélioration et l'entretien des routes.

La même situation existe aux Etats-Unis. Aucun état, quelque progrès qu'il ait fait, n'a encore adopté de loi qui se rapproche de la loi adoptée par le gouvernement Taschereau.

M. Sauvé approuve la politique du gouvernement

Lorsque l'honorable M. Taschereau a annoncé sa nouvelle loi d'entretien, le Chef de l'Opposition, comme toujours, a reproché au gouvernement de lui avoir volé son programme. Ce reproche ridicule ne prouve qu'une seule chose, c'est que la loi d'entretien ne donne prise à aucune critique, et que l'Opposition voudrait elle-même s'en attribuer le mérite.

Mais le gouvernement libéral y a pensé avant M. Sauvé, et a pris les moyens de pouvoir exécuter une aussi coûteuse entreprise.

Admettons que M. Sauvé eût conçu un projet analogue, où aurait-il trouvé l'argent pour réaliser son projet. Pas avec la Commission de Liqueurs, puisqu'il était opposé à cette commission. Et c'est précisément parce que le gouvernement Taschereau a établi la régie des alcools qu'il peut aujourd'hui mettre aux frais du gouvernement l'entretien de la voirie.

Tout homme de sens comprend que le gouvernement ne pouvait, au début de sa politique de voirie, se charger à lui seul de tout le fardeau de l'entretien. La construction des routes était la première chose à entreprendre, et c'est là qu'il a dû donner son premier effort.

Par la suite, au fur et à mesure que les bonnes routes ont fait leur apparition, le gouvernement s'est attaché à faire faire leur entretien. Ensuite, graduellement, il a profité de l'augmentation de ses revenus pour libérer les municipalités du fardeau de l'entretien. Il s'est chargé d'abord des grandes routes, puis des routes secondaires, et, enfin, à la dernière session, de tous les chemins améliorés.

La politique des bons chemins a été toujours poursuivie d'accord avec les besoins de la province et avec les revenus du gouvernement.

Avec sa politique d'inertie, M. Sauvé eût été bien en peine de trouver des revenus!

La loi d'entretien respecte l'autonomie des municipalités

L'Opposition, n'ayant pu critiquer la nouvelle loi d'entretien en elle-même, s'est efforcée de fausser l'opinion publique à l'égard des intentions du gouvernement.

Pour que le ministre de la voirie puisse prendre à ses frais l'entretien des chemins améliorés, la loi exige que chaque municipalité intéressée le demande. L'Opposition aurait voulu que, automatiquement, sans aucune demande des intéressés, le gouvernement prît le contrôle des chemins.

Faite de cette façon, la loi aurait violé l'autonomie des municipalités. Cette autonomie a toujours été respectée par le gouvernement. Elle est pour ainsi dire la base de sa politique de voirie. Comme les lois précédentes, la nouvelle loi d'entretien est faite de façon à laisser les municipalités maîtresses chez elles.

et que seul il peut faire fonctionner économiquement, grâce au personnel compétent dont il dispose.

La critique de l'Opposition à ce sujet tombe à faux et prouve simplement son manque de bonne foi.

Le programme de 1927

La voirie fera encore un grand pas en 1927. Pour le prouver, il suffit d'indiquer les grandes lignes du programme de construction, de revêtements permanents et d'améliorations de chemins de terre qui sera exécuté par le ministère de la voirie.

Construction:

Parachèvement du réseau des grandes routes	230 milles	
Construction des routes de deuxième classe et des chemins locaux	500 milles	
Total		730 milles
Renouvellements de surfaces:		
Bevêtements permanents sur les grandes routes déjà améliorées	120 milles	
Bevêtements permanents sur les routes de deuxième classe et sur les chemins locaux améliorés	30 milles	
Total		150 milles
Améliorations permanente des chemins de terre		100 milles
Grand total		980 milles

A l'automne de 1927, la province possédera *8,600 milles* de chemins améliorés en macadam, en béton ou ou en gravier. Tous ces chemins, de même que ceux que l'on construira par la suite, seront entretenus entièrement aux frais du gouvernement.

Trente-trois millions consacrés à la voirie en cinq ans

A la fin de 1927, le gouvernement libéral aura dépensé $81,380,591.46 pour améliorer et entretenir les chemins de la province. Sur cette somme, $33,-393,191.97 auront été dépensés par le gouvernement Taschereau depuis 1923. Voici le détail de cette somme par année:

1923.....	$	6,570,246.15
1924.....		6,911,281.61
1925.....		6,578,536.41
1926.....		6,833,127.80
1927.....		6,500,000.00
Total.....	$	33,393,191.97

Réduction du taux d'intérêt sur les emprunts contractés par les municipalités

Cette dépense énorme a été faite sans obérer les municipalités. Tout au contraire, le gouvernement Taschereau a trouvé moyen, en 1925, de réduire de 3% à 2% le taux d'intérêt payé par les municipalités sur les emprunts de construction.

En 1912, lorsque la loi d'emprunt fut votée, ce taux d'intérêt avait été fixé à 2%. Durant la guerre, il fut porté à 3%. Sous l'administration du gouvernement Taschereau, il fut ramené à 2%.

Cette réduction du taux d'intérêt a économisé aux municipalités, depuis 1925, une somme de $200,-000.00 par année, soit un total de $600,000.00 en comptant 1927.

La construction et l'entretien des chemins coûtent beaucoup moins cher dans Québec que dans Ontario

Malgré des conditions climatériques défavorables, la province de Québec construit des chemins de 25% à 50% meilleur marché que beaucoup d'autres provinces.

D'après un état préparé par M. W.-A. Campbell, commissaire en chef de la voirie pour le gouvernement fédéral, le prix par mille dépensé pour la construction des grandes routes a été moindre dans la province de Québec que dans l'Ontario et la Colombie-Anglaise. Voici les chiffres de M. Campbell:

Ontario.....	$ 34,252.39	du mille
Colombie-Anglaise...	23,918.00	" "
Québec.....	10,840.58	" "

Aujourd'hui, par suite d'une diminution du coût de la main-d'œuvre, la province de Québec construit encore à meilleur compte.

Le coût moyen de construction des routes, pour l'ensemble des trois classes et pour l'ensemble des différents pavages, ne dépasse pas $5,000, par mille.

La voirie est administrée sur une base d'affaires

L'honorable M. Perron dirige le ministère de la voirie en homme d'affaires. Tout le travail s'y fait

avec ordre et méthode. Il a pour le seconder un personnel d'une haute compétence. Le mot d'ordre est le même pour les officiers supérieurs et les simples journaliers: *qualité des travaux et économie dans l'exécution.*

Si notre réseau routier jouit d'une si grande renommée, cela est dû à l'esprit d'initiative et au talent d'administration de l'honorable M. Perron, tout comme à la coopération active et dévouée de son personne.

L'administration de la voirie n'a jamais soulevé de critiques. Au contraire, elle a fait l'objet des louanges les plus significatives et les plus désintéressées. L'Opposition, pour justifier sa raison d'être, s'est efforcée en vain de trouver matière à critique, et elle n'a pu démontrer qu'un seul dollar n'eût pas été dépensé à bon escient dans l'emploi d'au-delà trente-trois millions.

Les poursuites que le gouvernement a dû intenter

L'Opposition a reproché au gouvernement d'avoir poursuivi quelques municipalités pour les contraindre à acquitter leurs dettes de voirie. Le gouvernement a, en effet, dû recourir à des mesures énergiques à l'égard d'un petit nombre de municipalités.

Il l'a fait à son grand regret, après avoir épuisé tous les autres moyens.

La grande majorité des municipalités s'acquittent ponctuellement des dettes qu'elles ont contractées envers le gouvernement pour l'amélioration de leurs chemins. Aurait-il été équitable à l'endroit de ces municipalités que le gouvernement tolère la négligence d'un très petit nombre de municipalités à res-

pecter des contrats où les deniers de la province sont en cause ? Si une tolérance aussi injuste eût été exercée par le gouvernement, l'Opposition n'aurait-elle pas eu, cette fois, raison de critiquer ?

Le gouvernement administre les biens de la province, dans l'intérêt de toutes les municipalités. Il n'a pas le droit d'en favoriser une plus qu'une autre. Il a donc agi suivant son strict devoir.

Le Chef de l'Opposition a calomnié les cantonniers

Lors de la dernière convention des cantonniers, le chef de l'Opposition les a traités de "favoris politiques". Jamais accusation moins méritée n'a été lancée.

Le gouvernement emploiera cette année 900 cantonniers et aides-cantonniers, sur qui repose le succès ou l'insuccès de l'entretien de la voirie. C'est dire avec quel soin ces cantonniers doivent être choisis.

Les cantonniers sont désignés par les ingénieurs du ministère de la voirie, qui prennent en considération uniquement leur compétence.

Ces cantonniers sont soumis à un contrôle sévère de la part du gouvernement. Les ingénieurs transmettent, au cours de la saison, trois rapports sur leur compétence. Ces rapports tiennent compte de l'esprit d'économie, d'ordre et de méthode, et de l'assiduité dont a fait preuve chaque cantonnier. Aucun cantonnier n'a chance de demeurer à l'emploi du département s'il ne conserve pas, dans ces rapports, le nombre de points requis.

Les reproches de l'Opposition sont absolument injustes, et ils contiennent une injure gratutre à l'adresse des cantonniers.

Déclarations faites par l'honorable M. Perron aux cantonniers

Pour montrer, d'ailleurs, quelles sont les relations exactes entre les cantonniers et le ministre de la voirie, voici textuellement les paroles que l'honorable M. Perron leur a adressées lors de leur dernière convention:

" Je ne sais si vous êtes libéraux ou conserva-
" teurs. Je ne veux pas le savoir. Mais laissez-
" moi vous dire que le cantonnier, dans la pro-
" vince de Québec, avec le nouveau programme
" d'entretien que le gouvernement a soumis aux
" Chambres, est l'un des personnages les plus
" importants dans nos campagnes, un person-
" nage sur qui retombe une grande responsabilité
" et qui sera gravement coupable si, par igno-
" rance ou malhonnêteté, il ne fait pas pour la
" province ce qu'on lui demande de faire. N'ou-
" bliez pas, messieurs, que c'est à vous que sont
" confiés par la province, par vos concitoyens,
" par ceux qui ont payé pour les chemins, le soin
" et l'obligation de conserver jusqu'au dernier
" centin le capital de $75,000,000.00 dépensé
" jusqu'à date.

" Vous êtes des employés publics, vous êtes les
" hommes de confiance de la province, vous êtes
" responsables vis-à-vis de vos concitoyens.
" Traitez le gouvernement, le ministre de la voi-
" rie, votre province, comme vous traitez vos
" propres affaires. Payez ce que l'ouvrage vaut,
" pas un sou de plus, pas un sou de moins. Dans
" une affaire comme celle-ci, n'oubliez pas que

" chaque sou compte. Chaque sou vaut pour
" nous Canadiens-français qui connaissons la
" valeur d'un sou. Je vous demande, au nom de
" la province, d'appliquer cette connaissance
" lorsque vous administrez les affaires de la voi-
" rie."

Est-ce là le langage d'un homme qui s'adresse à des "favoris politiques", ou le langage d'un administrateur conscient de l'importance du travail qu'il confie à ses employés, et qui désire que chacun d'eux travaille en toute indépendance d'esprit et en toute honnêteté ?

Ce que la province doit à ses routes

L'amélioration de la voirie a été pour la province un des principaux facteurs de son progrès économique. On est en droit de se demander ce que notre province serait aujourd'hui, sans le réseau de bonnes routes construites et entretenues par le gouvernement. Qui refusera d'admettre que les transformations qui se sont opérées dans l'agriculture, le commerce, l'industrie et les relations sociales seraient encore à venir, n'eût été l'énergique politique de voirie du gouvernement libéral ?

Les bonnes routes et l'agriculture

Avant l'amélioration des routes, les cultivateurs manquaient de facilités de communication. Il leur était difficile, et parfois impossible, d'atteindre les marchés pour écouler leurs produits. Leur production quotidienne était entravée par les chemins boueux et cahoteux. La perte que les mauvais chemins leur occasionnaient équivalait à une taxe mlile

fois plus élevée que la faible contribution qu'ils ont payée depuis pour d'excellents chemins.

Les bonnes routes ont donné au cultivateur accès facile à l'école, à l'église, à la beurrerie ou à la fromagerie, au moulin à scie ou à farine, au chemin de fer et surtout aux marchés des villes. Elles ont facilité sa tâche quotidienne et augmenté la valeur de ses propriétés.

La majeure partie des millions dépensées pour la voirie a en outre été gagnée directement par les cultivateurs. Ajoutez à cela qu'ils profitent d'une plus grande demande pour leurs produits, et que le tourisme étranger leur apporte des revenus qui, chaque année, deviennent de plus en plus considérables.

Enfin, l'amélioration de la voirie n'a pas endetté la classe agricole. La dette *per capita* contractée par les municipalités rurales pour la construction des routes est de $0.50 par année, calculée sur une population de 1,200,000 habitants. Les revenus annuels bruts dérivés de l'agriculture, d'après le Bulletin mensuel fédéral de la statistique agricole pour 1925, se chiffrent à $282,939,000, soit un revenu de $235.00 par tête. La dette annuelle par tête contractée pour la voirie représente moins de 1-5 de 1% de ce revenu.

Les bonnes routes, le commerce et l'industrie

La politique de voirie du gouvernement libéral a également une influence énorme sur le commerce et l'industrie. Outre la part considérable des $75,000,000, dépensées qui a été gagnée directement par les cultivateurs, une bonne part de cet argent a aussi servi à acheter des outillages et des matériaux, et a de la sorte fait l'affaire du commerce et

de l'industrie. Le marchand, le propriétaire d'hôtel, le garagiste, l'ouvrier, tous ont bénéficié de la construction des routes. La progression de l'automobilisme et du tourisme étranger, due à la voirie, est considéré par nos commerçants et nos industriels une source de bénéfices annuels considérables.

La progression de l'automobilisme

En 1907, la province de Québec possédait 254 automobiles. Elle en possédait 109,000 en 1926. En 1927, elle en aura probablement 125,000.

Sous le gouvernement Taschereau, la progression de l'automobilisme dans la province a été particulièrement marquée. Ce résultat provient indiscutablement de la construction de nos grandes routes régionales.

Les statistiques de l'enregistrement des automobiles dans la province, depuis 1920, indiquent la progression suivante:

1920.....	41,562	automobiles
1921.....	54,670	"
1922.....	60,940	"
1923.....	71,320	"
1924.....	84,949	"
1925.....	97.,18	"
1926.....	107,994	"
1927.....	125,000	automobiles (appr.)

Le tourisme étranger

Grâce aux perfectionnements apportés par le gouvernement Taschereau dans la construction, l'entretien et l'embellissement des routes, le tourisme

étranger est devenu une des grandes sources de revenus de la province de Québec.

Le tourisme étranger est, à tout considérer, un véritable marché où le fernier peut écouler ses produits, et où le marchand, l'industriel, l'hôtelier, le garagiste trouvent respectivement leurs profits. C'est un marché excessivement profitable où tout se vend au comptant. Le gouvernement libéral a le grand mérite d'en avoir été saisi l'importance, et d'avoir su en faire bénéficier tous les districts de la province et toutes les classes de notre population.

Le tourisme étranger est né en 1915, avec le parachèvement de nos premières grandes routes. Il a pris de l'importance surtout depuis 1922, comme l'indique le tableau suivant qui donne le nombre d'automobiles américaines venus dans notre province:

1915.....	3,433	automobiles	américains
1922.....	95,163	"	"
1923.....	130,099	"	"
1924.....	199,008	"	"
1925.....	259,959	"	"
1926.....	265,000	"	"

Revenu de 156 millions de dollars depuis 1923

Monsieur A.-W. Campbell, commissaire en chef de la voirie pour le gouvernement fédéral, évalue à $59,741,660 les sommes dépensées par les touristes Américains, en 1926, dans la province de Québec. Notons que cette évaluation ne tient pas compte des sommes additionnelles, considérables, dépensées par les touristes des autres provinces.

Au seul point de vue du tourisme américain, nos

routes améliorées représentent un capital de un milliard de dollars placé à 5% d'intérêt.

Si nous faisons le calcul des sommes dépensées par les touristes américains dans la province de Québec depuis 1923, nous arriverons au total suivant:

1923.....	$ 23,000,000
1924.....	38,000,000
1925.....	45,000,000
1926.....	50,000,000
Total.....	$156,000,000

Le ministère de la voirie travaille systématiquement à développer le tourisme comme source additionnelle de revenus pour notre population. Dans ce but, il a créé un service spécial qui s'occupe d'annoncer la province, d'y attirer les visiteurs en plus grand nombre, et de faire améliorer et augmenter les hôtels, les chambres et pensions à l'usage des visiteurs.

Le ministère de la voirie poursuit une campagne intense de publicité aux Etats-Unis et dans les autres provinces. Il y distribue des cartes routières par centaines de milliers et fait, à l'aide de très jolies publications illustrées, connaître notre province, ses ressources naturelles, ses richesses historiques et ses attraits pittoresques. Il a des représentants dans divers états américains qui secondent son travail. De plus, son service central d'information renseigne par correspondance des milliers d'automobilistes qui songent à visiter notre province.

Ce service n'est qu'à ses débuts, mais il a été si bien organisé qu'il a déjà produit des résultats merveilleux.

Il convient de signaler succinctement ce qu'il faut

pour l'amélioration des hôtels, pour l'embellissement des routes et pour la sécurité du public.

Amélioration des hôtels

En vue d'assurer du confort et de l'agrément à nos visiteurs, et d'augmenter du même coup les revenus de nos propriétaires d'hôtels, le ministère de la voirie a inauguré une campagne d'éducation visant à améliorer la tenue générale et la cuisine des hôtelleries.

Il envoie gratuitement à ceux qui le demandent des conférencières expertes qui expliquent les améliorations à apporter à l'aménagement de l'hôtel, et qui donnent des démonstrations pratiques sur l'art de préparer les mets.

Pour aider le travail des conférencières, il distribue une brochure donnant des renseignements et des conseils pratiques sur l'aménagement d'un hôtel.

Il a également fait préparer et distribue gratuitement un traité complet d'art culinaire, qui sera un appoint précieux pour tous les hôteliers qui désirent améliorer leur cuisine.

Embellissement des routes

Le gouvernement Taschereau a compris l'importance d'embellir nos routes pour favoriser le progrès du tourisme.

Depuis 1923, le ministère de la voirie a fait planter 60,000 arbres d'ornement le long de nos principales artères. Il a fait disparaître les affiches des limites des routes. Il a donné le plus grand soin à la propreté de la chaussée, et il s'est efforcé de faire améliorer les propriétés adjacentes.

Ce travail a déjà sensiblement amélioré l'aspect de nos grandes routes, qui sont de plus en plus renommées à l'étranger pour leur beauté.

Le touriste étranger n'est pas le seul à profiter de de l'embellissement des routes, qui n'a évidemment pas été fait exclusivement pour lui. C'est une amélioration dont bénéficient tous les automobilistes de la province, et qu'ils doivent à l'initiative du gouvernement.

Protection du public

La protection du public a été la première préoccupation du ministère de la voirie dans l'amélioration de nos routes. Il s'est appliqué à faire disparaître tous les endroits dangereux, et il s'attache particulièrement à éliminer graduellement les traverses à niveau.

Il a installé sur les grandes artères un système complet et moderne de signaux routiers, qu'il a inauguré dans la province, que les provinces voisines ont ensuite adopté, et que les Etats-Unis viennent à leur tour de mettre à l'étude. Encore une initiative qui fait honneur à la province de Québec.

Protection spéciale pour les cultivateurs

Le gouvernement tient à protéger tout particulièrement les cultivateurs. La circulation des automobiles est devenue tellement grande, qu'il faut y faire face par de nouvelles méthodes.

Le ministère de la voirie surveille donc la circulation de façon à prévenir les excès de vitesse, et tous les autres abus. Il s'efforce de faire respecter la

loi afin que les résidents le long des routes puissent sans danger y circuler, et que leurs enfants, leurs animaux et leurs propriétés soient en sûreté.

Afin d'augmenter la sécurité des voitures de fermes durant la nuit, il vient de mettre à l'essai un réflecteur qui renvoie automatiquement la lumière des phares d'automobiles. Le ministère de la voirie a distribué gratuitement 1000 réflecteurs dans les divers comtés de la province. Cette nouvelle initiative, toute à l'avantage des cultivateurs, est appelée à leur donner une sécurité complète.

Témoignages d'appréciation

Le public et les journaux sont unanimes à proclamer l'excellence des routes de la province, et à louer le gouvernement et le ministère de la voirie de la façon dont cette partie importante de la propriété publique est administrée. Les témoignages d'appréciation affluent de toutes parts, même des autres provinces canadiennes et des Etats-Unis.

Ce qu'en pense le "Royal Automobile Club"

Le " Royal Automobile Club ", comme on le sait, est le principal club d'automobile du Canada. Voici la traduction d'une résolution qu'il adoptait à son assemblée annuelle, tenue le 4 mars 1927:

" Résolu: Que les remerciements du club soient transmis au ministre de la voirie, l'honorable M. J.-L. Perron, C.R., pour la manière splendide dont les routes de la province ont été entretenues durant la dernière saison, et pour les routes additionnelles qui ont été construites."

L'opinion d'une municipalité mécontente

Il y a deux ans, l'Opposition fit grand bruit au sujet des chemins construits par le gouvernement dans certaines municipalités de la province. On prétendait, entre autres choses, que ces chemins avaient été mal faits, qu'ils coûtaient trop cher, que les municipalités pouvaient construire elles-mêmes de meilleurs chemins et à meilleur compte, et qu'il y avait avantage à envoyer les ingénieurs dans les municipalités pour leur apprendre à faire des chemins. Mais quand l'Opposition fut sommée d'indiquer ces prétendus mauvais chemins, elle dut s'avouer bien en peine de le faire.

Un des membres de l'Opposition se hasarda pourtant à mentionner la municipalité de St-Léonard-de-Port-Maurice, dans le comté de Laval, où, d'après lui, les chemins faits par le gouvernement coûtaient plus cher et n'étaient pas aussi bons que ceux construits par la municipalité. Or, voici copie d'une résolution adoptée le 7 mars 1927 par le conseil de la ville de St-Léonard-de-Port-Maurice, qui avait été mis en cause. Cette résolution constitue une nouvelle réfutation des avancés de l'Opposition, et elle représente bien l'opinion de toutes les municipalités en général.

" Attendu que les journaux ont rapporté que
" le gouvernement provincial avait résolu de
" prendre à sa charge l'entretien des routes amé-
" liorées, les membres de ce conseil sont unani-
" mes à reconnaître les avantages dont les mu-
" nicipalités rurales vont bénéficier par l'adop-
" tion de cette mesure. Sur quoi il est proposé

" par l'échevin Magloire Delorme, secondé par
" l'échevin Armand Delorme, que ce conseil
" félicite et en même temps remercie l'honorable
" M. J.-L. Perron, ministre de la voirie, et son
" département, pour l'amélioration des routes
" en général dans toute la province par l'adop-
" tion d'un système d'entretien aussi progressif
" et moins coûteux pour les contribuables, et
" qu'il se déclare plus particulièrement satis-
" faits pour le bon entretien des chemins de cette
" municipalité depuis deux ans que lesdits che-
" mins sont à la charge du ministère de la voirie.
Adoptée unanimement".

Si nous voulions insister, nous pourrions dire que toutes les critiques de l'Opposition, en matière de voirie, ont à peu près le même fondement que la critique hasardeuse concernant St-Léonard-de-Port-Maurice.

Une politique de progrès

Le " Star " de Montréal, le principal organe conservateur de la province, dans un article éditorial en date du 13 janvier 1926, faisait les commentaires suivants au sujet de la politique de voirie du gouvernement Taschereau:

" La politique de voirie de la présente admi-
" nistration est une politique progressive, voire
" agressive, et il n'est pas exagéré de dire que
" cette politique a obtenu les résultats les plus
" profitables, en ce qu'elle a attiré les touristes
" et qu'elle a facilité les moyens de communi-
" cation tant pour nos visiteurs que pour notre
" propre population".

La nouvelle loi d'entretien mérite l'appui de tous les partis

Le 10 jars 1927, la " Gazette" de Montréal, autre grand journal conservateur, disait ce qui suit:

" Il n'y a qu'à comparer ce que sont nos " routes aujourd'hui avec ce qu'elles étaient il " y a quinze ans pour mesurer les résultats du " mouvement des bons chemins. En 1911, on " parlait beaucoup de bonnes routes, mais il n'y " avait pas ce que l'on appelle aujourd'hui de " bons chemins. Les chemins macadamisés et " gravelés couvrent maintenant la province, " reliant les villes et les centres de quelque im- " portance, et reliant notre province avec les " provinces voisines et les Etats-Unis.

" La province d'Ontario a poursuivi une poli- " tique de voirie progressive semblable à celle " de la province de Québec, mais tandis que " le gouvernement de Québec se charge entière- " ment du coût d'une longueur considérable de " chemins, l'administration provinciale d'Onta- " rio ne porte pas plus que 52.4% du fardeau de " l'entretien.

" La construction des routes a complètement " changé l'aspect de la province de Québec. Les " bons chemins et les beautés pittoresques de la " campagne attirent les touristes en plus grand " nombre chaque année. Les relations sociales " ont été améliorées, et tous les domaines de " l'activité économique en ont bénéficié. A titre " de facteur de progrès, le mouvement des bons " chemins mérite l'appui de tous les partis. La " mesure que l'on vient de soumettre à la Légis-

" lature recevra sans aucun doute l'approbation
" générale."

Une œuvre réalisée dans des conditions exceptionnellement avantageuses pour la province

La "Presse" du 28 janvier 1927 signalait les bienfaits de la nouvelle politique de voirie :

" La politique des bons chemins inaugurée il y
" a quelque quinze ans dans notre province a pro-
" duit des résultats dont l'opinion publique est à
" peu près unanime à reconnaître les bienfaits.

" On peut bien l'avouer aujourd'hui: les parti-
" sans les plus convaincus de cette œuvre de pro-
" grès ne pouvaient, il y a quinze ans, concevoir
" toute la portée de leur initiative.

" C'est tout un ensemble de développements
" et de progrès qui s'est échafaudé sur cette poli-
" tique de voirie, formant un organisme désor-
" mais indissociable de la vie économique et so-
" ciale de notre peuple.

" Certes, la chose a nécessité des sacrifices.—
" Mais en définitive, ces sacrifices, c'est le gou-
" vernement provincial qui en a supporté le
" principal fardeau. Son effort a constamment
" tendu à alléger la part inévitable revenant aux
" municipalités.

" Maintenant que le gouvernement a décidé
" de prendre à sa charge le coût de l'entretien
" de ces chemins, déchargeant ainsi les munici-
" palités, il faut bien se rendre à cette conclusion
" qu'en définitive l'œuvre accomplie, œuvre si
" bienfaisante, œuvre de progrès qu'aujourd'hui
" tout le monde apprécie, cette œuvre a été réa-

" lisée dans des conditions exceptionnellement
" avantageuses pour la province, et aussi peu
" onéreuses qu'il était possible de l'espérer."

Les bons chemins contribuent chaque jour au bien-être de la population rurale

Et la "Patrie" du 16 novembre 1925, qui ne s'accorde pas toujours avec la "Presse", avait fait des remarques à peu près analogues:

" Il y a une douzaine d'années, en dehors des
" centres urbains, la province de Québec ne pos-
" sédait, comme voirie, que des chemins de terre
" généralement de médiocre qualité pendant la
" belle saison, et qui devenaient impassables
" après le dégel du printemps et pendant des se-
" maines avant le retour de l'hiver.

" La rénovation de la voirie est aujourd'hui
" virtuellement accomplie. Nous possédons à
" l'heure actuelle (1925), 6,600 milles de chemins
" améliorés permanents tenus en bon état par un
" mode d'entretien méthodique.

" Cet immense réseau a des ramifications dans
" toutes les régions de notre province. Un des
" résultats de cette entreprise publique poussée
" à bonne fin, c'est que bien que les Américains
" aient fait une propagande tenace avec les mots
" "See America First", trois cent mille d'entre
" eux sont restés sourds à cet appel et ont, au
" cours de la dernière saison, passé la frontière
" pour venir dans la province de Québec.

" S'il est satisfaisant de voir cette grande œu-
" vre accomplie et d'en retirer tous les avantages

" que nous en attendions, il l'est peut-être plus
" encore de constater qu'elle n'a pas obéré outre
" mesure notre province et que nous possédons
" les ressources nécessaires pour la conserver
" intacte.

" On insiste sur les profits que nous rapporte
" l'affluence des touristes. Ce n'est toutefois pas
" le rendement le plus important de la voirie. Le
" principal, c'est que nos chemins améliorés con-
" tribuent chaque jour au bien-être de notre po-
" pulation rurale—bien-être dans le sens de con-
" tentement et de richesse".

L'opinion des provinces-sœurs

Le "Calgary Albertan" du 2 février 1927, un journal plutôt désintéressé, qualifiait notre voirie de *succès phénoménal* :

" Un rapport récent du ministère de la voirie
" de Québec montre le progrès fait par cette pro-
" vince dans la construction des chemins. Les
" méthodes de construction ont été simples et
" économiques. Les résultats sont merveilleux
" à cause de l'attention soutenue que l'on y
" donne à l'entretien.

" Le succès phénoménal des méthodes appli-
" uées par la province de Québec à la construc-
" tion des chemins, combinant comme elles le
" font l'économie, l'efficacité et la beauté, de-
" vrait intéresser au plus haut point tous ceux
" qui, en Alberta, s'occupent des routes."

Pas de taxes spéciales

Le "Standard" de Kingston, mettait, le 1er février 1926, Ontario en garde contre les rapides progrès de notre voirie :

" Dans la province de Québec, le gouverne-
" ment, a, *sans imposer de taxes spéciales*, réussi
" a dépenser $29,000.000 (sur le revenu ordinaire
" de la province) pour améliorer la voirie. Un
" des résultats de cette politique est que, cette
" année, pas moins de 300,000 automobiles des
" Etats-Unis et 60,000 des autres provinces sont
" entrés dans la province de Québec. Ontario,
" éveille-toi!"

Québec à l'honneur

La campagne de publicité poursuivie par le ministère de la voirie, afin de mieux faire connaître la province de Québec à l'étranger, nous attire des visiteurs en plus grand nombre chaque année. Là encore, le gouvernement, et plus particulièrement l'honorable M. Perron, ont mis le nom de Québec à l'honneur. Veux-t-on savoir comment on apprécie ailleurs le travail de publicité du bureau du tourisme formé récemment dans le département de la voirie? Voici quelques extraits d'un article du *Standard* de Kingston, du mois de mars 1926, au sujet d'une des publications préparées sous la direction de l'honorable M. Perron. Nous pourrions citer par centaines les appréciations de cette sorte. On y verrait que, dans tous les domaines, le ministre de la voirie non seulement travaille consciencieusement à l'avantage de la

province, mais que tout ce qu'il fait peut aisément supporter les plus redoutables comparaisons.

" Le *Standard* vient de recevoir de l'honorable " M. J.-L. Perron, ministre de la voirie de la " province de Québec, une brochure magnifique- " ment illustrée et extrêmement bien imprimée. " C'est justement la sorte de publication que ce " journal aimerait à voir préparer pour la pénin- " sule de Niagara. Cette brochure est distribuée " dans les provinces-sœurs et dans tous les Etats- " Unis. Chaque dollar qui y a été dépensé re- " tournera plusieurs fois à Québec.

" Les illustrations sont très attrayantes. Elles " reproduisent la nature avec plus de vérité, et " elles ne sont pas égalées par les images colorées " expédiées au ballot par la Floride durant ces " derniers mois.

" Nous n'avons rien vu de pareil en Ontario. " Si quelques-uns des rayons qui émanent d'une " publicité si bien balancée pouvaient nous par- " venir, le monde nous connaîtrait mieux—à notre " grand avantage."

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-propos 3

La Colonisation 5
- Vingt mille lots passent du domaine forestier à la colonisation 5
- Dix millions et demi de dollars attribués aux colons en six ans 5
- Dix mille milles de chemins de colonisation 7
- Grandes routes régionales 8
- Cent quarante et un mille pieds de nouveaux ponts et ponceaux 8
- $365,000 en primes de défrichement 9
- Prime de labour et prime de résidence 10
- $109,228.00 en graines de semence 10
- $200,000 pour écoles et écoles-chapelles 11
- Lots défrichés et maisons construites pour les colons ... 12
- $72,965.00 versées aux victimes des feux de forêt 12
- 6,173 lots patentés en 6 ans 13
- $1,337,000 en subsides pour fournir des chemins de fer au Témiscamingue, à Rouyn et au nord du Lac St-Jean 13
- 45 nouvelles paroisses en 6 ans 15

Développement minier 17
- Deux nouvelles agences et trois laboratoires d'analyse .. 18
- Explorations géologiques et subsides 19
- Nouveau chemin reliant Rouyn à l'Abitibi et au Témiscamingue 19
- Subvention au chemin de fer de Rouyn 20

Les pêcheries de la province 21
- Une excellente loi 21
- Neuf coopératives de pêcheurs 22
- Fabriques de conserves et entrepôts 22
- Officiers compétents, instructeurs et classificateurs 22
- Primes aux pêcheurs 23

Pages

Témoignage rendu à M. Perrault par l'"Action Française"..... 23
La voix de l'Opposition en matière de colonisation..... 25
Ce que valent les prétentions du Père Dugré..... 26

Le ministère de l'Agriculture..... 28

Service de la Grande Culture..... 29
Section des fermes de démonstration..... 29
Section des semences..... 30
Section du drainage..... 30
Section des constructions rurales..... 30
Section des champs de démonstration..... 30
Fermes de démonstration..... 31
Construction de remises à fumier..... 31
Encouragement à l'emploi de la chaux..... 31
Centres de sélection et de nettoyage des semences..... 32
Concours de grains de semence pure..... 32
Concours de récolte sur pied..... 32
Concours concernant la culture des légumes-racines..... 32
Distribution gratuite de plans de bâtiments de ferme..... 33
Concours de granges-étables..... 33
Les champs de démonstration de luzerne..... 33
Ferme pour la multiplication des semences enregistrées. 34
Association provinciale des laboureurs..... 34
Champs de démonstration pour diverses cultures de la ferme..... 35
Expositions de grains de semence..... 35
Préparation gratuite de plans de drainage..... 35
Redressement et creusage de cours d'eau à la campagne. 35
Amendement de terres sablonneuses..... 36
Concours spéciaux pour la protection de la graine de trèfle..... 36
Exposition provinciale..... 36
Publication de bulletins agricoles..... 37

Service des agronomes officiels..... 37
Travail des agronomes..... 37
L'organisation des cercles des jeunes éleveurs..... 38
Champs de démonstration..... 38
Sélection des patates de semence..... 39
Semences de choix..... 39
Organisation de la vente en coopérative.—Un bon témoignage..... 39
Elevage et production du porc à bacon..... 40

Pages

Organisation de la vente de la laine 41
Activité des agronomes en 1923 41
Activité des agronomes en 1924 42
Activité des jeunes éleveurs 42
Parcelles de culture pour fins de démonstration 42
Ventes fructueuses 42
Amélioration de l'élevage du porc à bacon 43
Campagne d'élimination des mauvais taureaux 43
Ventes de laine en coopération 44
Ventes de volailles en coopération 44
Activité des cercles agricoles 44
Activité des agronomes en 1925 45

L'Horticulture 45
Acquisition de classificateurs 46
Erection d'entrepôts d'emballage et d'expédition 46
Pépinière de Deschambault 47
Mérite agricole juvénile 48
Plantation d'arbres fruitiers le long des routes publiques. 48
Réduction sensible accordée aux horticulteurs 48
Un pied-à-terre à Montréal pour les maraîchers 49
Subvention du gouvernement à la Société de Pomologie 49
Initiative intéressante en faveur des maraîchers 49
Résultats d'une administration sage et clairvoyante 50

Industrie laitière 50
Augmentation de sept millions et demi 51
Octrois du Gouvernement 52
Meilleure classification des produits laitiers 52
Paiement du lait d'après sa teneur en gras 53
Loi régissant la classification de la crème 53
Beurre pasteurisé 54
Nombre de fabricants et leurs qualifications 54
Sommaire de l'encouragement donné à l'industrie laitière 55
Société d'industrie laitière 55
Principales activités de l'école de laiterie 57

Apiculture 58
Tableau comparatif 60

Industrie du sucre d'érable 61

L'aviculture 62

Pages

L'élevage 63
Aide donnée aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles pour l'élevage 63
Médecine vétérinaire 64

Écoles d'agriculture 64
Montants payés aux cercles d'agriculture 65

Service de l'économie domestique 65

Une vue d'ensemble 68
Octrois aux sociétés d'agriculture 68
Primes pour étalons 68
Encouragement spécial aux concours annuels de labour 69
Achat de batteuses à trèfle 69
Prêts sans intérêt aux cercles agricoles 69
Prix de $450 69
Concours du mérite agricole 69
Encouragement aux éleveurs de porcs 70
Beliers de race pure 70
Progrès notable dans la qualité des agneaux 71
Création d'une section de médecine vétérinaire 71
Aide à l'aviculture 72
Tuberculination du bétail laitier 73
Amélioration de la race chevaline 73
Aide à la production maraîchère 73
Création de zones réservées 74
Pour stimuler l'élevage 74
Le mérite agricole 75
Publications du ministère de l'agriculture 76

Voirie 77
Une œuvre essentielle 77
Un mot d'histoire 77
La transformation des idées 78
La transformation des routes 79
L'œuvre du gouvernement Taschereau 79
Les nouveaux chemins construits depuis 1923 80
Importance plus grande de l'entretien 81
La situation actuelle de la voirie 82
Le plus beau réseau de grandes routes 83
Artères interprovinciales et internationales 83
Les routes secondaires 84
L'entretien de tous les chemins améliorés aux frais du gouvernement 84

Pages

Un fardeau de moins pour les municipalités..... 85
Une loi unique en Amérique..... 85
M. Sauvé approuve la politique du gouvernement... 86
La loi d'entretien respecte l'autonomie des municipalités..... 87
La critique de l'Opposition est mal fondée..... 88
Exécution des travaux par le gouvernement..... 89
Le programme de 1927..... 90
Réduction du taux d'intérêt sur les emprunts contractés par les municipalités..... 91
La construction et l'entretien des chemins coûtent beaucoup moins cher dans Québec que dans Ontario..... 92
La voirie est administrée sur une base d'affaires.... 92
Les poursuites que le gouvernement a dû intenter... 93
Le Chef de l'Opposition a calomnié les cantonniers.. 94
Déclarations faites par l'honorable M. Perron aux cantonniers..... 95
Ce que la province doit à ses routes..... 96
Les bonnes routes et l'agriculture..... 96
Les bonnes routes, le commerce et l'industrie..... 97
La progression de l'automobilisme..... 98
Le tourisme étranger..... 98
Revenu de 156 millions de dollars depuis 1923..... 99
Amélioration des hôtels..... 101
Embellissement des routes..... 101
Protection du public..... 102
Protection spéciale pour les cultivateurs..... 102
Témoignages d'appréciation..... 103
Ce qu'en pense le "Royal Automobile Club"..... 103
L'opinion d'une municipalité mécontente..... 104
Une politique de progrès..... 105
La nouvelle loi d'entretien mérite l'appui de tous les partis..... 106
Les bons chemins contribuent chaque jour au bien-être de la population rurale..... 108
L'opinion des provinces-sœurs..... 109
Pas de taxes spéciales..... 110
Québec à l'honneur..... 110

Imp. *Le Soleil*, limitée, Québec

1920-1927

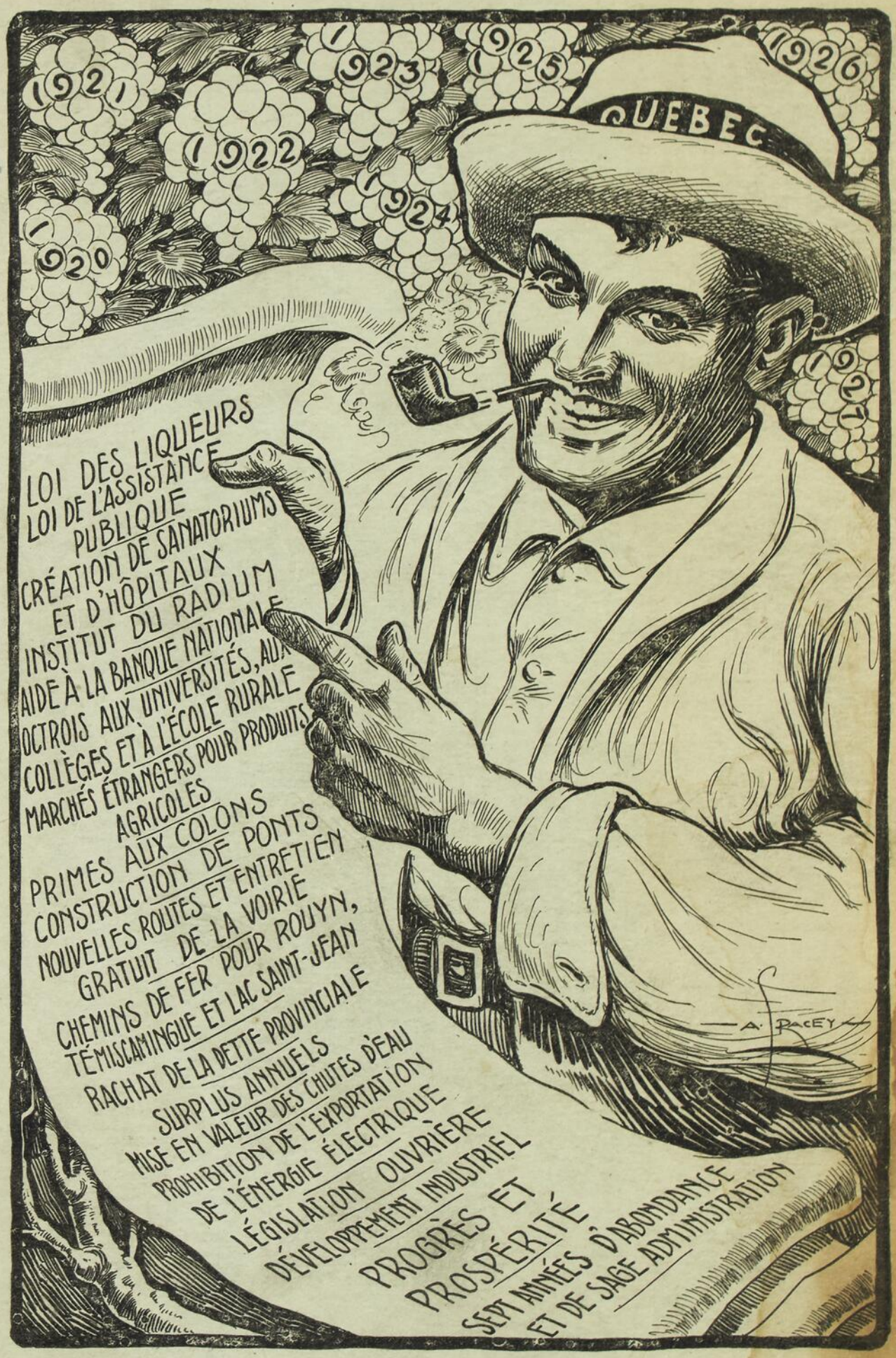

LES ŒUVRES DU GOUVERNEMENT TASCHEREAU